



COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 29 novembre 2016

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
AVIS EMIS EN COMMISSION.....	35
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	36
AVIS D'OPPORTUNITE ET AVIS « 7BIS ».....	37

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 29 novembre 2016 -

Président : Dominique LIBAULT,

Rapporteure : Chantal CASES, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. INTRODUCTION.....	4
II. Examen pour avis des projets d'enquêtes statistiques	4
1. Enquête « Mobilité des personnes 2018 ».....	4
2. Enquête 2018 sur les pratiques culturelles des Français.....	6
3. Enquête Virage dans les DOM.....	8
4. Enquête ESCAPAD sur la santé, les consommations d'alcool, de tabac et d'autres drogues et les modes de vie....	10
III. Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7 bis de la loi 1951.....	12
IV. Les enjeux de l'enquête trajectoires et origines (TeO).....	13
5. Bilan de l'enquête TeO 2008.....	13
6. Présentation de la nouvelle enquête TeO 2018 et demande d'avis d'opportunité.....	16
7. Introduction aux échanges.....	18
8. Débat avec la salle.....	19
V. Proposition d'avis.....	31
VI. Réponse de la statistique publique aux avis de moyen terme 2014-2018 du Cnis et programme de travail 2017	34
VII. CONCLUSION.....	34

Liste des participants

Marie-Hélène AMIEL	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
Martin ARANGUREN	Centre national de la recherche scientifique
Nathalie BERTHOMIER	Min. Culture et communication - Dép. Études, prospective et statistiques
Gérard BOUVIER	Insee - Statistiques d'entreprises
Gwenaëlle BRILHAULT	Institut national des études démographiques
Chantal BRUTEL	Insee - Statistiques démographiques et sociales
Guillemette BUISSON	Insee - Statistiques démographiques et sociales
Benjamin CAMUS	Insee - Inspection générale
Nathalie CARON	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
Chantal CASES	Insee - Statistiques démographiques et sociales
Delphine CHAUFFAUT	Institut national des études démographiques
Martin CLEMENT	Haute autorité de lutte contre la discrimination et l'égalité
Stéphanie CONDON	Institut national des études démographiques
Pascale DIETRICH-RAGON	Institut national des études démographiques
Olivier FILATRIAU	Min. Réforme État, décentralis. et fonction publique - Dir. glé administration et fonction publique
Charlotte GROPPPO	Min. Affaires sociales et santé - Dir. gén. de la cohésion sociale
Jean-François HAROUMI	Ubiquis
Jean-Baptiste HERBET	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
Mathieu ICHOU	Institut national des études démographiques
Mélanie JOLIVET	Institut national des études démographiques
Virginie JOURDAN	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
Stéphane JUGNOT	Institut de recherches économiques et sociales
Olivier LE NEZET	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
Fabrice LENGART	France Stratégie
Dominique LIBAULT	Min. Affaires sociales et santé - Direction de la sécurité sociale
Yara MAKDESSI	Conseil national de l'information statistique
Tahiry MARCEL	Confédération française démocratique du travail
Stéphanie MAS	Commissariat général à l'égalité des territoires
Françoise MAUREL	Conseil national de l'information statistique
Sarah MAZOUZ	Institut national d'études démographiques
Mathilde MENANTEAU	Union sociale pour l'habitat
Marcus NGANTCHA	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
Sylvie OCTOBRE	Min. Culture et communication - Dép. Études, prospective et statistiques
Sébastien PICARD	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
Dominique PLACE	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
Jean-Luc PRIMON	Centre national de la recherche scientifique Université Saint Jean d'Angely
Marie REYNAUD	Insee - Statistiques démographiques et sociales
Catherine RHEIN	Université Paris 7 - Diderot
Alexia RICARD	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
Isabelle ROBERT-BOBEE	Insee - Statistiques démographiques et sociales
Mirna SAFI	Institut d'études politiques de Paris
Marie SALA	Commissariat général à l'égalité des territoires
Patrick SIMON	Institut national des études démographiques
Stanislas SPILKA	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
Bernard SUJOBERT	Confédération générale du travail
Stéphane TAGNANI	Conseil national de l'information statistique
Willy THAO KHAMSING	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
Magda TOMASINI	Institut national des études démographiques
Loup WOLFF	Min. Culture et communication - Dép. Études, prospective et statistiques

I. INTRODUCTION

Dominique LIBAULT, Président

Bonjour à tous. Cette séance a été préparée, comme d'habitude, par le secrétariat général du Cnis. J'accueille la nouvelle responsable des commissions sociales, Yara Makdessi aux côtés de Françoise Maurel, et nous excusons la secrétaire générale adjointe, Dominique Allain, absente pour raisons de santé.

II. EXAMEN POUR AVIS DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES

1. Enquête « Mobilité des personnes 2018 »

Dominique PLACE, ministère de l'Environnement

L'enquête « Mobilité des personnes » s'inscrit dans la série des enquêtes nationales « transport », dont le nom a évolué car il est de plus en plus question de la mobilité. Elle s'intéresse aux besoins de mobilité personnes qui seront amenées à utiliser les différents moyens de transport à leur disposition. Le terme transport est plutôt utilisé lorsqu'il s'agit des moyens de déplacement.

Ces enquêtes existent depuis 1965 et sont réalisées tous les 10 à 15 ans. Les déplacements étant très saisonniers, les collectes se déroulent sur un an, en plusieurs visites. Deux visites ont eu lieu en 2007-2008 mais quatre visites avaient lieu en 1981-1982. Il s'agit souvent d'enquêtes très complètes, qui servent de référence pour tout ce qui a trait à la mobilité.

Si les enquêtes visent à éclairer les comportements de mobilité, des préoccupations environnementales sont de plus en plus prégnantes. Avant la COP21 de l'an dernier, des demandes ont été exprimées au niveau européen. Le Livre blanc de 2011 « Vers un système de transports compétitif et économe en ressources » fixait une feuille de route visant à réduire les émissions de CO2 liées aux transports, avec deux objectifs : réduire l'usage des voitures conventionnelles en ville et développer le transport ferroviaire des personnes sur 300 à 1 000 kilomètres. S'agissant du premier objectif, l'ambition est de diviser par deux l'usage des voitures conventionnelles en ville d'ici 2030 et de faire en sorte que cet usage ait quasiment disparu en 2050. L'objectif de développement des transports ferroviaires vise, quant à lui, à faire en sorte que la majeure partie des déplacements de 300 à 1 000 kilomètres soit effectuée au moyen du transport ferroviaire en 2050. Nous en sommes encore loin.

Eurostat a introduit en 2014 des actions visant à développer les enquêtes nationales de mobilité. Les situations sont très disparates dans les différents États européens, et une *task force* a été mise en place par Eurostat en vue de rédiger un guide de bonnes pratiques pour les enquêtes nationales. Des appels à projets ont été lancés, accordant des subventions aux États membres pour la réalisation de ces enquêtes.

Au niveau français, la loi sur la transition énergétique doit servir la stratégie nationale « bas carbone », avec notamment l'objectif de maîtrise de la mobilité et d'augmentation du taux d'occupation des voitures. Ces données ne peuvent être mesurées que par une enquête nationale, laquelle est utilisée par le service de l'observation et des statistiques (SOeS), pour le compte des transports. Pour obtenir les kilomètres parcourus par les véhicules, on peut exploiter les bilans de la circulation. Pour passer aux distances parcourues par les personnes, ce chiffre est multiplié par le taux d'occupation des véhicules particuliers. Avec les données des enquêtes nationales, nous nous efforçons de faire évoluer ce taux au fil du temps en fonction de la taille des ménages et de leur motorisation, mesurées par les recensements.

Nous avons aussi des demandes concernant les pratiques « émergentes » de mobilité. Le covoiturage existe depuis l'invention de l'automobile mais le fait nouveau réside dans l'utilisation des plateformes numériques. Ce volet vise aussi à renseigner l'utilisation des vélos en libre-service et, de façon plus marginale, l'auto-partage.

Des sources permettent d'estimer l'évolution des comportements entre deux éditions de l'enquête. Elles sont cependant insuffisantes. On utilise notamment les données des opérateurs de transports publics, qui ne couvrent par définition que les transports collectifs et non la voiture principal mode de déplacement. Les données du recensement renseignent les modes de transport utilisés pour les trajets domicile-travail, mais pas leurs fréquences. Il manque le nombre de jours travaillés et ces données ne fournissent aucune indication quant aux déplacements effectués le cas échéant à l'occasion de la pause méridienne. Il existe des enquêtes ménages-déplacements réalisées à l'initiative des agglomérations au niveau local ou régional. Cinq à sept enquêtes de ce type sont réalisées chaque année mais elles concernent surtout les grandes agglomérations et la mobilité locale en semaine (hors vacances scolaires). Pour les longues distances, il existe une enquête de la Direction générale de l'Équipement (DGE) réalisée de manière annuelle.

Toutes ces sources ne permettent cependant pas d'obtenir une vision d'ensemble de la mobilité. Il est donc nécessaire de réaliser une enquête nationale, dont l'objectif principal est de décrire les pratiques de mobilité des ménages sur les différentes distances (courtes et longues distances) et toutes les périodes de l'année (y compris les vacances scolaires et les week-ends) et sur tout type de territoire, notamment dans les territoires périurbains et ruraux, où se font jour des problématiques distinctes de celles qui existent en ville. Dans les territoires ruraux, le recours à la voiture est indispensable.

Un autre objectif est de fournir quelques facteurs explicatifs de la mobilité, à commencer par l'équipement des ménages en moyens de transport mais aussi en ce qui concerne les capacités physiques et sociales à se déplacer (abonnements de transport, incapacités physiques éventuelles, handicap). Un troisième objectif vise à évaluer les pratiques émergentes de mobilité.

La maîtrise d'ouvrage de l'enquête est confiée au SOeS, en partenariat avec la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) du ministère de l'Environnement. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Insee. Nous avons réuni pour la préparation du questionnaire un groupe de travail auquel ont participé le SOeS, la DGITM, l'Insee ainsi que deux organismes du réseau scientifique et technique du ministère de l'Environnement, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). L'Ifsttar comprend un laboratoire qui travaille beaucoup sur les aspects scientifiques de l'enquête nationale. C'était auparavant l'Inrets qui assurait la coordination scientifique des enquêtes nationales « transport » jusqu'en 2008. Le Cerema est issu du regroupement de plusieurs organismes, dont le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu). Il est notamment chargé des enquêtes de mobilité et « ménages-déplacements ». Il a défini à ce titre les standards de ces enquêtes.

Sur le plan des caractéristiques techniques du projet, une évolution majeure, commandée par des contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes, a consisté à passer à une seule visite en face-à-face d'une heure, ce qui représente une réduction de moitié du questionnaire, en se recentrant sur la description de la mobilité. Jusqu'en 2008, deux visites avaient lieu, la première étant consacrée aux facteurs explicatifs des déplacements et la seconde à la description de la mobilité. Les mêmes concepts sont néanmoins conservés pour éclairer les déplacements et la structure de questionnaire est inchangée, afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans le temps. S'agissant des voyages à longue distance, nous considérons ceux effectués au cours des trois mois précédant l'enquête. Le champ est constitué par les individus de cinq ans et plus vivant en ménage ordinaire. L'échantillon comporte 20 000 fiches adresses afin d'obtenir 12 000 à 13 000 répondants. La collecte sera réalisée de mars 2018 à février 2019.

Nous effectuerons aussi en 2019 une expérimentation multimode, ce qui devrait permettre de réaliser à l'avenir des enquêtes de manière plus fréquente. L'objectif principal de cette expérimentation sera de mesurer les effets de mode spécifiques pour une enquête mobilité. Ces enquêtes font appel à des concepts précis de déplacement. La collecte devrait se dérouler en deux fois, au printemps et à l'automne. Elle comportera une réinterrogation des répondants de l'enquête en face-à-face et l'interrogation d'un échantillon complémentaire de 40 000 fiches adresse. Le questionnaire portera au moins sur la mobilité locale en semaine et peut-être sur d'autres thèmes à définir.

Dominique LIBAULT

Nous allons perdre un peu d'informations par rapport à la précédente enquête sur les motifs des déplacements, si j'ai bien compris.

Dominique PLACE

Non, la structure de l'enquête sera inchangée en ce qui concerne les motivations des déplacements. Nous dressons, dans l'enquête mobilité, la liste des déplacements, lesquels sont toujours caractérisés par un motif. Auparavant, de nombreux renseignements étaient collectés, lors de la première visite, sur les véhicules (caractéristiques détaillées, équipement, assurance, etc.). Nous allons désormais collecter quelques caractéristiques sommaires des véhicules. Des questions portaient aussi sur la mobilité régulière contrainte (domicile-travail, domicile-études et domicile-lieu de garde), ce qui n'existe plus.

La commission émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

2. Enquête 2018 sur les pratiques culturelles des Français

Loup WOLFF, ministère de la Culture

L'enquête sur les pratiques culturelles des Français, dispositif central du service statistique ministériel (SSM), est la sixième édition d'une opération qui a débuté en 1973 et qui a été réalisée par la suite en 1981, 1988, 1998 et 2008. Depuis le début, une méthodologie et des questionnaires relativement homogènes permettent de tracer des perspectives de long terme en matière d'évolution des pratiques.

La publication de 2011 permet par exemple d'observer la façon dont l'écoute quotidienne de la musique s'est diffusée, tant au sein des générations que parmi les classes sociales tout au long de la période. Le point que nous souhaitons ajouter en 2018 permettrait de prolonger ces analyses, qui ont bien montré, de façon un peu anticipée par rapport à la prise de conscience du ministère, l'effondrement de la presse et le développement majeur des pratiques audiovisuelles ainsi que le maintien relatif des pratiques de sorties culturelles.

Pour l'enquête 2018, nous avons l'ambition de conservation du dispositif afin de le prolonger, en gardant la très grande ouverture de l'enquête sur ce que sont les pratiques culturelles qui font l'objet de l'attention du ministère de la Culture, et les pratiques qui sont hors du champ du ministère mais qu'il est important d'observer au titre de la culture.

Une réflexion a été engagée pour la rénovation du dispositif. Un enjeu important a trait à la prise en compte du tournant digital. C'était déjà le cas en 2008 mais c'est plus encore le cas en 2018, notamment à propos des pratiques audiovisuelles. Les comportements culturels se sont transformés et interrogent la façon dont ces aspects ont été abordés lors des précédentes éditions. L'enquête était fortement arrimée, de ce point de vue, aux médias qui portaient les contenus. Nous sommes obligés d'inverser la focale car les médias se sont hybridés. Ce sont les contenus qui nous intéressent au premier chef.

Une autre hypothèse de travail (pour laquelle nous avons le soutien du ministère de la Culture) réside dans un élargissement de l'échantillon enquêté, avec l'objectif d'étudier un peu plus en sous-population les pratiques culturelles. Cela peut consister à examiner les résultats à une échelle territoriale (rural, urbain, périurbain) ainsi que les questions d'origine sociale et d'origine géographique.

Enfin, nous souhaitons apporter un éclairage sur l'hypothèse d'une disjonction croissante entre l'univers des goûts et celui des pratiques. C'est un élément que nous percevons à travers les enquêtes de pratiques culturelles et qui a pu apparaître dans les enquêtes « emploi du temps », qui montrent simultanément l'augmentation du temps passé à regarder la télévision et un dégoût croissant pour la télévision dans la population. Il nous semble qu'il y a là un phénomène important à mieux renseigner.

Cette enquête est très identifiée dans le champ culturel, pour le ministère comme pour l'administration et pour la recherche en sociologie et économie de la culture. Une bibliographie très fournie mobilise l'enquête de longue date. S'il existe de nombreuses enquêtes sectorielles, il s'agit du seul dispositif qui aborde les champs culturels avec cette ambition à la fois transversale et longitudinale, en faisant le pont entre les différentes pratiques. Nous avons enfin développé une collaboration avec l'Insee (division des méthodes) pour le développement d'un dispositif expérimental porté par l'Insee, qui permettrait à celui-ci de tester les problématiques multimodes et qui nous permettrait d'envisager le passage à des interrogations sur le Web à l'avenir.

La future enquête portera sur un champ constitué des individus de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine, Corse comprise, hors départements d'Outre-mer (DOM). L'inclusion de la Corse constitue

une nouveauté par rapport aux éditions précédentes. Il serait passionnant de couvrir les DOM et nous regrettons de ne pouvoir le faire à l'occasion de cette édition. Notre base de sondage serait un tirage dans le recensement d'environ 16 000 fiches adresses. L'enquête fait l'hypothèse du tirage d'un individu Kish par ménage et nous espérons un échantillon de 10 000 répondants, avec un mode de collecte (inchangé) CAPI dans le ménage. La réponse au questionnaire aurait une durée moyenne de 50 minutes (80 minutes au maximum), ce qui est là aussi inchangé par rapport aux éditions précédentes. Le terrain se déroulerait de novembre 2017 à avril 2018.

Nous avons commencé à travailler à l'enquête en formant un comité scientifique dédié qui associe neuf chercheurs d'horizons variés. Ils ont tous pour point commun d'avoir travaillé sur la culture et d'avoir mobilisé à différents degrés l'enquête « pratiques culturelles » dans ses éditions précédentes. Six agents du SSM « culture » interviennent aussi de façon très directe dans ces travaux. Nous nous réunissons à un rythme mensuel depuis la rentrée. C'est aussi un projet très structurant pour le SSM. Il figure en bonne place dans le programme de travail que nous discutons au sein du ministère et avec nos partenaires de la recherche. Il figure enfin dans la feuille de route remise à l'Autorité de la Statistique publique (ASP).

Nous avons défini un plan d'exploitation que nous espérons bien tenir. Le terrain de l'enquête se terminera à la fin du premier semestre 2018. Dès le début de l'année 2018, nous diffuserons un appel à propositions de recherche autour d'un projet collectif que nous définirons au sein du comité scientifique en vue de l'adoption d'un plan d'exploitation. Nous prévoyons une première exploitation de l'enquête fin 2018 avec des publications de synthèse du SSM. Ces premières publications seraient prolongées par un ouvrage développant nos analyses en 2019. Un deuxième ouvrage serait le résultat de l'appel à propositions de recherche. Il paraîtrait début 2020.

Dominique LIBAULT

J'ouvre le débat.

Bernard SUJOBERT, CGT

Le sujet que vous proposez est passionnant. Un exposé a été fait ici il y a quelques années sur les statistiques de la culture en général.

Je me félicite de la prise en compte des aspects territoriaux et de l'accent mis sur l'identification des pratiques selon l'origine sociale.

Nous verrons tout à l'heure une enquête Virage qui a d'abord été conçue par l'Ined pour la métropole et qui se développe aujourd'hui dans les DOM. Nous souhaitons une évolution identique pour l'enquête sur les pratiques culturelles.

S'agissant du comité scientifique, une interrogation se fait jour : prévoyez-vous d'associer à votre réflexion à un moment donné le monde associatif, qui est très riche dans le domaine de la culture et qui pourrait vous poser des questions stimulantes ?

Dominique LIBAULT, Président

J'ai moi-même deux questions. Parvient-on à mesurer l'impact de l'éducation culturelle sur les pratiques culturelles ?

Par ailleurs, pensez-vous que l'enquête permettra d'éclairer le débat récurrent quant à l'impact des tablettes sur la lecture ? Observe-t-on une chute des pratiques de lecture qui pourrait être corrélée à l'utilisation des tablettes ?

Loup WOLFF

Nous avons en tête l'objectif de conservation de l'enquête, y compris dans les DOM. Après examen, il nous est cependant apparu que nous ne pouvions le faire seuls et que nous avons besoin de partenaires connaissant bien les enjeux de ces territoires pour le faire dans de bonnes conditions.

Nous devons bien sûr prévoir un temps de discussion avec les représentants du monde associatif. Il n'est pas trop tard car les hypothèses sont en train d'être formées. C'est le moment où nous pouvons les proposer. Nous devons réfléchir au format que nous retiendrons pour ce faire.

Bernard SUJOBERT

Même les organisations syndicales ont une représentation consistante dans ce domaine.

Loup WOLFF

Tout à fait.

Sylvie OCTOBRE, ministère de la Culture

Il est d'usage, pour les grandes enquêtes de ce type, que nous procédions à une réunion de concertation (en étroite collaboration avec les services du Cnis) avec les représentants syndicaux. Ces réunions ont toujours été extrêmement fructueuses en matière de pratiques culturelles car ils ont toujours de nombreuses idées sur le sujet.

La question de l'éducation artistique et culturelle est naturellement centrale pour le ministère mais assez compliquée à saisir. Nous allons introduire pour la première fois dans cette enquête des données rétrospectives sur le souvenir d'avoir suivi des cours ou vécu des événements culturels importants. Ces données mémorielles apporteront probablement un éclairage assez partiel mais constituent un premier pas. Nous souhaitons pouvoir monter une enquête dédiée à ces pratiques culturelles et artistiques mais il nous semble qu'elle devrait être longitudinale pour obtenir des données suffisamment fines. Il existe un champ de collaboration à envisager, probablement avec d'autres ministères qui nous ont déjà prêté main forte lors de travaux précédents.

Enfin, la question de la lecture constitue toujours l'objet de débats animés : le numérique tue-t-il le livre ? C'est en tout cas sous cet angle que le syndicat du livre se pose la question. Nous traitons des enquêtes longitudinales en pseudo-panel (grâce à l'enquête « pratiques culturelles »), qui ont montré que la diminution de la lecture avait débuté bien avant l'arrivée d'Internet. Peut-être celui-ci joue-t-il un effet d'amplification sur certains aspects de diminution de la lecture, mais on observe que des tendances contradictoires de reprise de la lecture et de l'écriture ont aussi cours. Il sera intéressant de chercher à apprécier, à travers la prochaine enquête, les effets des renouvellements générationnels, qui télescopent les mutations technologiques sans s'y réduire. Nous nous efforcerons d'éclairer ces aspects.

Loup WOLFF

Il existe aussi un enjeu qui a trait aux supports : la lecture ne s'effectue plus nécessairement dans un livre ni même avec une liseuse, ce qui rend plus complexe l'appréhension des formats dans lesquels la lecture se pratique aujourd'hui, notamment pour les jeunes générations.

Dominique LIBAULT

Les résultats de cette enquête seront très attendus.

La commission émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

3. Enquête Virage dans les DOM

Stéphanie CONDON, Ined

L'enquête Violences et rapports de genre (Virage) réalisée par l'Ined, vient d'être évoquée. Suite à une demande locale des départements d'outre-mer, renforcée après l'annonce au Parlement en 2012 de la réalisation d'une nouvelle enquête nationale sur les violences liées aux rapports de genre, s'est amorcée une réflexion à l'Ined en vue de la réalisation d'un projet d'enquête qui serait répliqué dans les départements d'outre-mer. L'Ined s'est investi dans la production de données et de connaissances scientifiques sur l'outre-mer français et sur les populations originaires de ces territoires, notamment à travers l'enquête « migrations, familles, vieillissement ». Après ces premiers travaux exploratoires et de faisabilité, l'enquête figure désormais dans le 5^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les objectifs de l'enquête portent sur :

- l'actualisation et l'approfondissement des données et des connaissances, à partir des enquêtes Enveff réalisées dans les DOM (en 2002 à La Réunion et en 2008 à la Martinique) ;
- l'étude de la relation entre trajectoires et violences ;
- la comparaison des résultats avec l'enquête Virage en métropole ;
- l'identification et l'explication des « spécificités locales », en réponse notamment aux interrogations qui sont apparues aux niveaux national et local quant aux spécificités des DOM, notamment le constat de violences plus élevées dans les DOM et de représentations sur les facteurs locaux qui pourraient contribuer à une augmentation des taux de violences ;
- l'impulsion de recherches au niveau local, par la production d'une base de données qui permettra des exploitations secondaires et de fournir des données de cadrage pour des études de cas ou des enquêtes qualitatives.

Le choix de l'échantillon est fondé sur les expériences antérieures des enquêtes Enveff et des effectifs supplémentaires sont nécessaires afin de mieux analyser les violences faites aux femmes. Un certain nombre d'analyses originales ont été réalisées à partir de ces premières expériences mais elles sont basées sur des effectifs réduits d'environ 1 000 femmes dans les deux cas. Nous avons aussi le souhait de maintenir l'échantillon de répondants masculins afin de produire les principaux indicateurs de prévalence et en particulier la connaissance des violences familiales subies durant l'enfance et l'adolescence.

Comme les enquêtes Enveff, CSF (sur la sexualité) et Virage, il s'agit d'une enquête téléphonique, avec un protocole très proche de celui utilisé auparavant. L'échantillon comprend 3 000 femmes et 1 000 hommes dans chacun des départements de la Guadeloupe et de La Réunion. Les personnes sont âgées de 20 à 69 ans. Nous prévoyons aussi des post-enquêtes qualitatives.

Depuis le début de l'année, nous avons travaillé sur le questionnaire car il existait des enjeux d'adaptation de l'enquête aux départements d'outre-mer, notamment en termes d'acceptabilité et en vue de maintenir la pertinence locale de certaines thématiques. Nous avons aussi réfléchi à la durée de passation, ce qui nous a conduits à estimer qu'il fallait réduire de façon assez substantielle la longueur du questionnaire utilisé pour Virage. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur Virage pour la mesure des violences et sur la première partie du questionnaire, qui recueille des informations permettant de renseigner le profil des personnes et d'identifier des facteurs d'aggravation ou de protection, sur le modèle du module sociodémographie et santé des enquêtes Enveff réalisées dans les DOM. Nous visons une durée de passation d'environ 35 minutes.

Il nous faut produire des indicateurs de prévalence suffisamment robustes pour pouvoir établir des comparaisons avec la métropole et faire suite aux enquêtes précédentes. Sachant qu'il existe des questions incontournables, il faut pouvoir explorer au maximum le contexte social et les conséquences des violences conjugales, qui constituent les principaux enjeux. Des questions spécifiques sont à creuser un peu plus par rapport à la métropole. Se pose aussi la question de la langue. Nous sommes en train de réfléchir à des traductions en ciblant certaines questions particulièrement sensibles afin de « figer » les traductions, ce qui est nécessaire pour s'assurer que des questions identiques sont posées par tous les enquêteurs.

Des partenariats sont mis en place depuis le début avec des acteurs locaux, notamment sur le plan technique (accompagnement de la réalisation des tests et de la collecte, formation des enquêteurs et suivi de l'enquête) et sur le plan scientifique (même si les possibilités de partenariat sont plus limitées au plan universitaire par rapport à ce qui existe en métropole). Il existe aussi des possibilités de partenariat offertes par exemple par les observatoires régionaux de la santé, qui ont conduit plusieurs études ces dernières années sur le sujet. Nous pouvons aussi travailler avec des partenaires locaux pour élaborer des projets de recherche et répondre à des appels d'offres. Des partenariats sont enfin à mettre sur pied sur le plan financier puisque, même si la majeure partie du financement est apportée par l'Etat, nous finalisons des conventions en vue d'obtenir une participation locale au financement de la collecte.

Sur le calendrier, la phase préparatoire a été conduite au cours des derniers mois. Un questionnaire finalisé sera testé par téléphone par l'Ined à compter de mars 2017. Nous souhaitons conduire des enquêtes pilotes dans les deux départements avant l'été, et l'enquête serait lancée à l'automne 2017. Nous voulons produire de premiers résultats à partir de novembre 2018 puis des analyses plus approfondies au cours de l'année 2019.

Bernard SUJOBERT

L'enquête Virage métropolitaine a déjà été évoquée au Cnis et avait été chaudement appuyée. Il en sera de même de celle dont il est question ici.

L'enquête Virage, en général, est très attendue dans d'autres contextes, notamment pour la connaissance de thèmes relatifs à la sécurité et aux violences. Une discussion assez nourrie a eu lieu au sein de la commission « services publics » sur ce sujet. Il semble que cette enquête constitue un élément utile de confrontation et de comparaison dans l'ensemble du dispositif « victimation ».

Votre fiche est très bien rédigée et détaille tous les points délicats, ce que je voudrais saluer. Les variables sensibles sont par exemple annoncées. Elle explicite aussi la comitologie en indiquant qui fait quoi. Ceci me semble une bonne pratique dont pourraient s'inspirer d'autres projets car il est utile de savoir qui porte et anime le projet. Des informations pourraient même être fournies à certains moments où l'enquête prend un tournant. Les groupes de travail du Cnis constituent un bon exemple de mise à disposition d'un public qui le souhaite d'éléments d'évolution de la réflexion.

La commission émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

4. Enquête ESCAPAD sur la santé, les consommations d'alcool, de tabac et d'autres drogues et les modes de vie

Stanislas SPILKA, observatoire français des drogues et des toxicomanies

Je voudrais remercier la commission d'avoir accepté de programmer notre audition dans des délais relativement courts. L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) demande aujourd'hui un avis d'opportunité pour l'enquête ESCAPAD, qui permet depuis quinze ans de quantifier les usages de drogues en population adolescente.

L'OFDT est un groupement d'intérêt public qui a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels du champ et le grand public sur les phénomènes des drogues et addictions. Il rassemble, *via* son dispositif permanent d'enquête, des informations provenant de sources différentes et scientifiquement validées. Il s'appuie sur un Conseil scientifique qui l'appuie régulièrement dans ses travaux, de façon importante.

Le dispositif d'observation s'appuie sur différents indicateurs. Nous collectons des indicateurs venant d'autres sources. Les quantités de tabac et d'alcool vendues sont par exemple collectées au niveau de l'observatoire. Des dispositifs sont également placés auprès des populations toxicomanes, avec une approche beaucoup plus qualitative que l'enquête ESCAPAD (qui est quantitative). Nous effectuons l'analyse de produits et alertons éventuellement quant à de nouveaux produits qui circulent ou à de nouvelles pratiques observées parmi les populations.

En ce qui concerne le système d'enquête en population générale, l'observatoire se concentre principalement sur l'adolescence. Nous sommes partenaires du Baromètre santé qui concerne la population adulte.

En population adolescente, nous avons trois enquêtes majeures, dont deux internationales (*HBSC Health behaviour in School-aged children* et *ESPAD European school survey on alcohol and other drugs*) complémentaires, la première concernant les élèves de collège et la seconde les lycéens. Enfin, ESCAPAD est conduite durant la journée défense citoyenneté (JDC). Elle complète le dispositif en permettant d'observer des adolescents de 17 ans qui ne sont plus scolarisés. Environ 84 % des adolescents vus à travers cette enquête sont scolarisés mais celle-ci permet d'interroger des adolescents en apprentissage (11 %) et ceux qui sont pas scolarisés (5 %) qu'on ne touche pas à travers les autres dispositifs.

L'enquête ESCAPAD a été mise en place pour la première fois en 2000 suite à la mise en place de la journée d'appel à la préparation à la défense (JAPD) devenue la journée défense citoyenneté (JDC). D'abord annuelle, elle est devenue triennale. Le nouveau partenariat, à partir de 2017, sera quadriennal (identique aux deux autres enquêtes). Les échantillons peuvent varier dans le temps car des contraintes financières nous obligent parfois à revoir le projet initial. Des contraintes liées au temps alloué par le ministère de la Défense quant à la réalisation de l'enquête peuvent aussi entrer en ligne de compte.

Je citerai deux exemples de résultats très importants. Le premier est un tableau de bord fortement suivi, notamment par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et addictions (MILDECA), lui permettant de construire et suivre les plans d'actions conduits par les différents gouvernements en matière de lutte contre les drogues (tabac, alcool et cannabis). Les adolescents français sont parmi les premiers consommateurs de cannabis, tant parmi l'Union européenne qu'au plan quasi-mondial (en incluant notamment les pays d'Amérique du Nord). Par ailleurs, la taille de l'échantillon ESCAPAD nous permet d'être représentatifs au niveau des régions et pour une grande partie des départements, permettant de produire notamment des portraits de territoires à la demande d'acteurs locaux tels que les Agences régionales de Santé (ARS).

Une des principales particularités de l'enquête a trait à son échantillonnage, qui repose sur le recensement en mairie à 16 ans en vue de la JDC. Les jeunes Français, à 17 ans et trois mois, doivent passer par la JDC, obligatoire pour obtenir le baccalauréat ou le permis de conduire. Cette journée couvre ainsi 95 % de la population au cours d'une année. Nous disposons jusqu'à présent de 25 minutes au cours de cette journée, dont l'emploi du temps est très « serré ». L'enquête a lieu durant une semaine ou quinze jours (en fonction du temps alloué par le ministère ou des financements disponibles) dans tous les centres de France, DOM inclus. Les personnels civils ou militaires qui encadrent la journée sont en charge des passations : ils lisent un texte de présentation et distribuent le questionnaire. En 2017, l'armée nous a demandé de gagner cinq minutes (ce qui est beaucoup, 20% du temps initial) mais nous avons obtenu de pouvoir augmenter l'échantillon. Pour répondre à ces nouvelles contraintes nous avons modifié certaines modalités de passation : les intervenants n'ont plus à présenter l'enquête. L'ensemble du dispositif est présenté durant une minute trente et un flash code permet de collecter des informations concernant les résultats des enquêtes précédentes et les numéros de téléphonie sociale. Il s'agit d'une modalité importante car l'enquête qui se déroule dans plus de 200 centres durant une semaine ou quinze jours, mobilise près de 400 intervenants au total. Ceux-ci ne sont bien évidemment pas des professionnels des enquêtes, ce qui a pu conduire, par le passé, à des présentations assez surprenantes. La standardisation proposée via la vidéo devrait s'avérer précieuse.

Par ailleurs, nous avons mis en place pour l'enquête 2017 un questionnaire principal, qui n'a quasiment pas évolué depuis 2000 et qui concernera les 45 000 répondants complété par trois modules de questions optionnelles qui concerneront 15 000 répondants chacun. Concernant ces différents modules liés à des questions exploratoires, nous n'avons pas besoin d'une représentativité au niveau local. Ainsi, nous pouvons durant les vingt minutes imparties multiplier les thèmes de recherche tels que le marketing des produits alcoolisés, les jeux ou encore le handicap.

Cette enquête a permis, depuis 2000, de nouer de nombreux partenariats avec des équipes de recherche de l'Ined, de l'Inserm ou du CNRS qui peuvent, une fois les premiers résultats publiés, demander à avoir accès (à travers des conventions) à l'ensemble des bases de données. Nous avons aussi des partenariats avec des laboratoires suisses et allemands qui utilisent la base de données. Des publications importantes ont eu lieu depuis une dizaine d'années dans les principales revues du champ au niveau international comme « *Addiction* ». Nous participons à la rédaction de nombreux chapitres d'ouvrages du champ et publions régulièrement nos résultats *via* notre lettre « Tendances de l'observatoire ». J'en ai ici quelques exemplaires à votre disposition. Deux rapports et deux thèses ont enfin été réalisés à partir des données de l'enquête.

Le projet s'est développé au fil du temps, comme le montrent les deux exemples que j'ai présentés. Il s'agit de la seule enquête sur ce sujet susceptible en mesure d'offrir une approche territoriale performante (qui va être, de plus est, renforcé). Le coût d'organisation de l'enquête est extrêmement maîtrisé grâce au partenariat avec la Direction du service national, qui dure depuis quinze ans et qui vient d'être renouvelé pour les cinq ans qui viennent.

Dominique LIBAULT

Merci pour cette présentation très claire.

Charlotte GROppo, ministère des Affaires sociales et de la Santé, Direction générale de la cohésion sociale

Le 5^{ème} plan de lutte contre les violences comporte un aspect spécifique aux jeunes filles. Nous souhaiterions notamment travailler sur la toxicomanie et son impact sur les violences faites aux jeunes filles. L'enquête ESCAPAD permet-elle de travailler sur ces questions ?

Stanislas SPILKA

C'est le cas en théorie. Un contrôle relativement important est tout de même effectué par le ministère de la Défense. A titre d'illustration, nous n'avons jamais pu collecter des informations sur les pratiques sexuelles des adolescents, par crainte notamment (de la part de l'armée) d'une réaction négative d'associations qui pourrait mettre à mal cette journée. Dans le passé, des questions sur la violence ont été posées. En général, Nous nous efforçons de répondre à des questions aussi sensibles.

La commission émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

III. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI 1951

Françoise MAUREL, secrétaire générale du Cnis

Je rappelle qu'il s'agit ici d'un point pour information de la commission, l'accès aux sources administratives étant de droit pour les services statistiques publics en vertu de l'article 7 bis de la loi de 1951. Le demandeur, au sein de l'Insee, est la division « enquêtes et études démographiques », qui souhaite utiliser des listes d'émargement détenues par les préfetures et sous-préfetures, consultables à l'issue de chaque scrutin durant les dix jours qui suivent l'élection. L'Insee souhaite recueillir ces données afin de réaliser des enquêtes sur la participation électorale à l'occasion des élections présidentielles, législatives et européennes de certaines années. Il s'agit de mettre à jour des résultats obtenus lors d'élections précédentes à propos de la caractérisation sociale et géographique de l'inscription et de la participation électorale, information qui ne peut être obtenue seulement à partir des listes électorales.

Ces enquêtes sont régulières et la collecte sera effectuée lors de prochains scrutins à partir de 2017. Les résultats statistiques seront publiés selon les modalités habituelles.

Bernard SUJOBERT

Je me demande s'il n'y a pas une coquille dans la rédaction de la fiche puisque celle-ci évoque, parmi les résultats envisagés, des fichiers de données individuelles non anonymisées, qui pourront, à compter du millésime 2017, être accessibles à des fins d'étude. Des données non anonymisées vont-elles circuler ?

Isabelle ROBERT-BOBEE, Insee

Il s'agit de la fourniture d'informations au centre d'accès à distance (CASD) à des fins de recherche. Les données seront indirectement nominatives.

Bernard SUJOBERT

Cela me semble un point important. Il existe actuellement un engouement pour la circulation de fichiers tous azimuts.

Isabelle ROBERT-BOBEE

Ce principe est autorisé par la CNIL.

Bernard SUJOBERT

Sera-t-il indiqué par exemple aux chercheurs que « Monsieur Sujobert » se serait abstenu au deuxième tour de tel scrutin ? Je trouverai cela choquant. Attention aux mots utilisés et aux contresens qu'ils peuvent générer dans le public.

Chantal CASES, Rapporteure

Les noms et prénoms ne figurent pas, mais ces informations étant détaillées au niveau territorial, elles sont indirectement nominatives comme pour toutes les données fournies au CASD. L'accès à ces données se fera *via* le comité du secret, à des fins de recherche, comme pour tous les fichiers de données indirectement nominatifs déposés au CASD. Il n'y a là rien d'exceptionnel.

Bernard SUJOBERT

Si vous voulez être compris, il faudra préciser le vocabulaire utilisé.

Chantal CASES

Nous corrigerons la fiche.

Dominique LIBAULT

La question est légitime et pertinente. La fiche doit effectivement être corrigée afin de préciser de quoi il s'agit pour être clair et transparent sur ce point.

Isabelle ROBERT-BOBEE

Nous aurons toujours des produits qui seront des fichiers de production et de recherche et nous aurons un fichier complémentaire plus riche, notamment sur le pays de naissance, que nous remettrons au CASD.

La séance est suspendue pour une pause de 15 heures 40 à 15 heures 50.

IV. LES ENJEUX DE L'ENQUÊTE TRAJECTOIRES ET ORIGINES (TEO)

5. Bilan de l'enquête TeO 2008

Mathieu ICHOU, Ined

Je signale que Cris Beauchemin qui est, avec Patrick Simon et moi-même, le troisième coordinateur scientifique à l'Ined du projet d'enquête TeO, ne pouvait malheureusement être présent parmi nous cet après-midi.

L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) a pour principaux objectifs de fournir des informations détaillées et empiriquement fondées sur des populations relativement mal connues mais se trouvant au cœur de débats politiques et sociaux importants : les immigrés et descendants d'immigrés. Il s'agit d'étudier l'influence des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales de ces populations, en articulation avec les autres caractéristiques socio-démographiques (milieu social, sexe, configurations familiales, quartier, environnement, etc.). Il fallait ainsi tenir ensemble deux thématiques centrales : l'intégration (que l'on peut définir comme un processus temporel d'accès aux ressources et à la reconnaissance sociale des immigrés et de leurs descendants) et les discriminations, qui agissent comme des obstacles à l'égalité sociale entre les groupes.

Un groupe pluridisciplinaire s'est réuni et a conçu un questionnaire d'une grande diversité thématique (éducation, logement, emploi, santé, discriminations, religion, pratiques linguistiques, etc.). Il a fallu procéder à un échantillonnage original qui avait pour but d'être représentatif de la population des immigrés et des descendants d'immigrés tout en obtenant des effectifs de taille suffisamment importante pour pouvoir étudier des individus d'origine spécifique (notamment les immigrés et descendants d'immigrés originaires des pays du Maghreb, d'Europe du Sud, d'Afrique sahélienne et centrale, d'Asie du sud-est et de Turquie) mais aussi les natifs d'un DOM et les enfants nés en métropole de parents natifs d'un DOM.

Une difficulté est apparue pour identifier les enfants d'immigrés dans la mesure où le recensement ne comporte pas d'information systématique sur le pays et la nationalité à la naissance des parents et ne pouvait donc servir de base de sondage. Il s'est également avéré impossible d'exploiter l'échantillon démographique permanent ou l'enquête emploi comme base de sondage, car les effectifs de ces groupes étaient trop faibles. Nous avons ainsi dû procéder à un montage original consistant à combiner les bulletins individuels de l'enquête annuelle de recensement de 2007 avec les actes de naissance des individus (souvent trouvés directement dans des mairies), contenant le pays de naissance des parents. Ce n'est qu'au moment de l'enquête que nous avons pu distinguer les descendants d'immigrés des descendants de Français nés à l'étranger (essentiellement dans l'ancien empire colonial, notamment en Algérie), en collectant l'information relative à la nationalité à la naissance des parents.

A l'issue d'une collecte qui a duré de septembre 2008 à février 2009, près de 22 000 personnes ont répondu à l'enquête, âgées de 18 à 60 ans. Toutes résidaient en France métropolitaine. L'échantillon est constitué de cinq sous-échantillons :

- un sous-échantillon représentatif de la population des immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger), qui contient environ 8 600 enquêtés, ce qui représente 10 % de la population de ces tranches d'âges ;
- un sous-échantillon de descendants d'un ou deux immigrés (environ 8 300 personnes, soit 12 % de la population) ;
- un sous-échantillon de personnes natives d'un DOM (700 enquêtés, soit près d'1 % de la population) ;
- un sous-échantillon de descendants de personnes natives d'un DOM (700 enquêtés, soit près d'1 % de la population) ;
- le sous-échantillon de la population majoritaire, celle-ci ne se trouvant dans aucun des quatre autres sous-échantillons (3 500 enquêtés et 76 % de la population).

Les principaux résultats ont été obtenus après un travail collégial autour d'un groupe, qui, en plus de la co-maîtrise d'ouvrage Insee-Ined, a regroupé une vingtaine de chercheurs d'horizons très différents. On recense aujourd'hui plus de 150 publications issues de l'enquête, en plus d'articles dans des revues scientifiques, de publications institutionnelles et de chapitres de livres. La publication principale est un ouvrage collectif de référence publié fin 2015 par les éditions de l'Ined. La richesse des exploitations de l'enquête pourrait s'expliquer par la mise à disposition assez rapide des données issues de l'enquête *via* le réseau Quetelet, qui a déjà fait l'objet de près de 220 demandes de chercheurs pour l'accès aux bases, principalement en France mais aussi à l'étranger. Ces résultats ont largement irrigué le débat public, notamment parce qu'ils ont fait l'objet d'une couverture médiatique très importante. L'enquête TeO semble finalement être devenue une enquête de référence, tant pour les chercheurs qui s'intéressent à ce sujet que pour les pouvoirs publics et la société civile intéressée par ces thèmes.

Patrick SIMON, Ined

Nous avons essayé de présenter quelques résultats issus de l'enquête. Nous avons synthétisé une des conclusions de l'enquête autour d'une idée clé : « l'intégration asymétrique ». Contrairement à ce que de nombreux débats publics indiquent, les immigrés et descendants d'immigrés qui ont répondu à l'enquête participent de manière significative à la société. En revanche, la position qu'ils y obtiennent, la reconnaissance de leur participation n'est pas tout à fait à la hauteur.

Nous aurions pu discuter de l'emploi mais cet aspect est assez largement traité dans d'autres enquêtes. Un résultat important a trait à la ségrégation résidentielle, qui fait partie des questions fréquentes autour de la participation sociale des immigrés et des descendants d'immigrés. Une des mauvaises nouvelles issues de l'enquête, à cet égard, réside dans le fait qu'elle ne se réduit pas fortement pour la deuxième génération par rapport à celle des immigrés : les enfants d'immigrés, qui ont été socialisés en France, n'améliorent pas sensiblement leur statut du point de vue résidentiel. L'association des données de l'enquête et des données contextuelles issues du recensement à l'échelle de l'Iris illustre les caractéristiques de ces quartiers où résident les enquêtés. Il s'agit ici des quartiers les plus pauvres de France, c'est-à-dire dont la population se situe dans les premiers déciles de revenus dans les bases fiscales. 7 % de la population majoritaire résident dans ces quartiers qui peuvent être qualifiés de pauvres. 30 % à 35 % des différents groupes d'origines y résident. Entre la distribution des migrants et celle des descendants de migrants n'apparaissent pas des écarts aussi importants que ce qu'on aurait pu imaginer. La situation des descendants d'immigrés d'Afrique

subsaharienne, notamment, apparaît encore plus critique que celle des immigrés de la même origine. Sans doute y a-t-il des explications évidentes liées au niveau de revenu ou à la taille de la famille. Lorsqu'on tient compte d'un certain nombre de ces variables qui vont expliquer les conditions de logement, il reste malgré tout un résidu très net lié à l'origine. Les groupes les plus exposés à ces conditions de résidence dans les quartiers les plus pauvres sont ceux dont les origines sont extra-européennes (Maghreb et Afrique subsaharienne).

L'enquête comportait une série de questions sur l'expérience des discriminations, en demandant notamment « avez-vous été discriminé ou vécu des traitements défavorables au cours des cinq dernières années ? ». Des écarts singuliers se font jour entre la population majoritaire et les différents sous-groupes, quel que soit le motif de discrimination, et plus particulièrement pour les descendants d'immigrés maghrébins ou subsahariens. Nous avons pu analyser la façon dont ces déclarations étaient associées à des expériences concrètes et pouvons montrer que ce sentiment de discrimination est lié à des expériences négatives. Parmi les motifs de discrimination, celui lié à l'origine et à la couleur de peau constitue un des motifs les plus saillants. La question de l'évolution des situations constitue l'un des enjeux de la prochaine enquête : observe-t-on une dégradation ou une amélioration depuis 2008 ? Nous avons réalisé une enquête intermédiaire en Île-de-France qui tend à montrer une augmentation très sensible de la déclaration des discriminations, sans doute explicable par une tension plus forte dans certains domaines de la vie sociale et par la diffusion de la notion même de discrimination dans le débat public. Les femmes, qui avaient peu déclaré de tels faits, ont notamment effectué davantage de déclarations dans l'enquête en Île-de-France, ainsi que les musulmans qui ont rapporté nettement plus de discriminations à raison de la religion. Nous verrons si l'enquête TeO à venir confirme cette tendance.

Nous avons également cherché à savoir si les immigrés et descendants d'immigrés vivaient dans des cercles relativement restreints fondés sur des affinités ethno-culturelles ou religieuses, et vivaient relativement à l'écart du reste de la société, ce que nous avons approché par un travail sur les cercles d'amis. Nous voyons que pour la plupart d'entre eux, les migrants et descendants d'immigrés ont des cercles d'amis variés et mixtes qui ne comprennent pas uniquement des amis de même origine ou religion. L'idée d'un repli communautaire n'est pas attestée par ces résultats.

De même, nous nous sommes intéressés à la question des identités nationales, ce qui met en évidence des appartenances plurielles. Les personnes interrogées se considèrent françaises et ont une identification nationale française mais la combinent avec des identifications à leur pays d'origine ou au pays d'origine de leurs parents : ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un et l'autre. Le fil des générations montre qu'il y a une évolution de ces combinaisons. Pour les descendants de couples mixtes, c'est-à-dire ceux dont l'un des parents est français et l'autre immigré, la combinaison tend à se réduire et le sentiment national français exclusif s'impose, ce qui laisse augurer une poursuite de la progression dans la génération suivante.

Le problème ne porte donc pas sur l'appartenance à la société française mais plutôt sur la reconnaissance de l'identité française. Aussi avons-nous posé la question suivante : « pensez-vous que les autres vous voient comme Français ? ». Il apparaît qu'une grande partie des personnes de nationalité française et regroupées sous le vocable de « minorité visible », répondent par la négative. C'est vrai pour les immigrés. Une partie très significative des immigrés adultes indique qu'elle n'est pas perçue comme française (entre 60 et 70%). Dès qu'ils sont arrivés jeunes, et plus encore quand ils sont nés en France, les enfants d'immigrés européens indiquent qu'ils sont complètement vus comme Français et qu'ils font partie du « nous ». La situation est différente pour les personnes d'Afrique subsaharienne : 60 % des représentants de la deuxième génération disent encore qu'on ne les voit toujours pas comme des Français. Il y a là une torsion de l'identité, ce qui est associé aux expériences de discrimination. Cette difficulté à faire entrer dans le « nous » des personnes en raison de leur origine signale un blocage dans la société française et influence les expériences sociales de ces personnes.

Enfin, l'enquête a innové en documentant le paysage religieux de la France contemporaine, notamment le fait que 50 % de la population se disent sans religion (avec des variations importantes suivant les origines). Nous nous sommes demandé si un retour à la religion pouvait être observé. Les réponses apparaissent mitigées. Si les jeunes générations musulmanes se montrent effectivement plus tournées vers la religion, elles viennent elles-mêmes de familles plus tournées vers la religion. Or la transmission familiale de la religion est une dimension déterminante de la religiosité. Ce n'est donc pas à proprement parler une dynamique autonome chez ces jeunes, mais une évolution plus générale du rapport à la religion chez les musulmans. Il a été très utile pour nous de disposer de ces informations sur la religion, d'autant plus que de nombreuses choses plus ou moins fantasmées sont dites ces temps-ci, en particulier pour les populations musulmanes.

En conclusion, il existe effectivement une mobilité sociale mais celle-ci est contrariée. Le capital social et scolaire est plus élevé parmi les descendants d'immigrés que parmi les immigrés mais le « rendement » de ces capitaux n'est pas aussi élevé qu'il peut l'être dans d'autres familles qui ne sont pas d'origine immigrée. Il existe davantage de pénalités sur le marché du travail, ce qui vaut aussi pour d'autres domaines tels que le logement. Ces pénalités se retrouvent dans l'expérience du racisme et des discriminations. Par contraste, il existe cependant une relative fluidité des relations sociales. Il existe une mixité dans les couples. On se marie ou on est en relation (intime) à travers les frontières ethnico-raciales ou religieuses et on a des amis dans tous les milieux. En revanche, lorsqu'il est question des positions de pouvoir ou des privilèges, dans le travail comme en termes de localisation résidentielle, des difficultés et des bifurcations apparaissent. Il me semble que l'enquête a rempli son rôle pour documenter cet état actuel de la société. Elle sert de référence sur tous ces objets en apportant des éléments qui ne sont pas présents dans d'autres sources usuelles de la statistique publique.

Dominique LIBAULT

Merci beaucoup pour cette présentation.

6. Présentation de la nouvelle enquête TeO 2018 et demande d'avis d'opportunité

Marie REYNAUD, Insee

Compte tenu de l'intérêt des résultats de l'enquête TeO 2008-2009 et du succès rencontré, l'Ined et l'Insee sollicitent un avis d'opportunité pour son renouvellement. La nouvelle enquête TeO serait très proche de la première édition, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage Ined-Insee, avec une maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee grâce à son réseau d'enquêteurs. Ses objectifs seraient identiques à ceux de la précédente édition.

Notre objectif principal vise à mettre à jour les données de l'enquête 2008-2009, à une dizaine d'années d'intervalles dans un contexte social qui a fortement évolué. Nous donnons priorité à la continuité du questionnaire et reprendrons les modules de l'enquête précédente, à quelques ajustements près. Ceux-ci seront mineurs dans la mesure où nous identifierons les questions qui ont assez peu fonctionné pour faire éventuellement de la place à de nouvelles questions. Se pose aussi la question de la troisième génération à propos de laquelle nous proposons d'ouvrir un débat.

On nous a souvent demandé de disposer de données plus récentes que celles de l'enquête « TeO 1 » en raison de l'évolution du contexte social, alors qu'il est nécessaire (peut-être de plus en plus nécessaire) d'alimenter le débat public avec des données objectives.

Le rapport de 2010 du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) souhaitait que l'enquête TeO soit renouvelée plutôt que d'insérer des questions dans le recensement de la population. Le groupe de travail du Cnis s'est exprimé dans le même sens. En janvier 2016, a eu lieu une conférence de presse organisée par l'Ined pour présenter son ouvrage. Le Défenseur des droits s'est alors exprimé pour demander un renouvellement de l'enquête. Plus de 200 demandes d'accès aux données Teo1 ont été présentées au centre Quetelet, ce qui démontre le très grand intérêt de l'enquête.

Les unités statistiques sont des individus. L'échantillon sera composé d'individus résidant en France métropolitaine en logement ordinaire. Le but est d'obtenir des réponses de 23 000 personnes et conservons le même dispositif que l'enquête précédente, avec cinq sous-échantillons :

- des immigrés de 18 à 59 ans ;
- des descendants d'immigrés de 18 à 49 ans (sous-échantillon pour lequel nous nous interrogeons quant à l'opportunité d'homogénéisation des âges) ;
- les personnes nées dans les DOM et vivant en métropole ;
- les descendants des personnes originaires des DOM ;
- la « population majoritaire » âgée de 18 à 59 ans.

La base de sondage, pour les immigrés, les personnes nées dans les DOM et la population majoritaire, sera l'enquête annuelle du recensement de 2018. Elle est plus difficile à construire pour les descendants

d'immigrés et les descendants des personnes nées dans les DOM. Nous procéderons comme pour la première enquête, toutes les solutions alternatives ayant été revisitées et n'offrant pas davantage de solutions que lors de la première édition. Parmi les immigrés et descendants d'immigrés, certaines origines feront l'objet d'un sur-échantillonnage (Algérie, Maroc, Tunisie, Afrique sahélienne, Afrique guinéenne ou centrale, Asie du sud-est, Turquie, Espagne, Italie, Portugal). Nous nous demanderons aussi, pour cette enquête, si cette liste doit être modifiée en y ajoutant des populations issues de nouveaux pays d'immigration comme la Chine.

Le questionnaire sera commun aux cinq catégories de personnes, avec un accent sur les parcours individuels, *via* des questions rétrospectives. Les principaux thèmes abordés sont les mêmes que ceux de la première enquête :

- environnement familial, conjugal et social ;
- accès aux différentes ressources de la vie sociale (éducation, logement, santé, emploi, vie citoyenne) ;
- différentes dimensions des origines et appartenances culturelles (liens avec le pays d'origine, religion, langue, image de soi, regard des autres).

Les discriminations sont analysées de façon transversale dans les modules portant sur les thèmes indiqués ci-dessus.

Pour le questionnaire, notre priorité consiste à nous inscrire dans la continuité de la première enquête TeO afin de la mettre à jour et déceler des évolutions éventuelles. Se pose cependant la question des personnes de la troisième génération qu'il pourrait être intéressant d'identifier dans notre échantillon. Rappelons qu'il s'agit des personnes nées en France de descendants d'immigrés, c'est-à-dire des personnes nées en France et ayant au moins un grand-parent immigré.

Il existe deux façons d'identifier la troisième génération. Elle fait partie, dans la première enquête TeO, de la population majoritaire puisqu'il ne s'agit ni d'immigrés ni de descendants d'immigrés. Nous proposons soit de poser une question sur le sentiment d'appartenance à une minorité visible soit d'interroger les personnes sur le lieu de naissance et la nationalité à la naissance des grands-parents. Il faudrait alors y associer une question sur le lieu de naissance des parents afin de montrer que les grands-parents résidaient en France au moment où ils ont eu leurs enfants. Nous suggérons d'ouvrir le débat sur ce point.

Quant à la place de l'enquête TeO dans le dispositif statistique actuel, rappelons qu'il s'agit d'un dispositif spécifique. Dans les grandes enquêtes de l'Insee telles que l'enquête Emploi, l'enquête « Famille-logement », l'enquête SRCV (sur les ressources et les conditions de vie), les immigrés et descendants d'immigrés sont identifiés. Cependant, ce sont des questionnaires très généraux, sans sur-échantillon par origine. Il existe aussi l'enquête longitudinale du Département des statistiques, études et documentation (DSED) du ministère de l'Intérieur sur l'intégration des primo-arrivants, focalisée sur les personnes qui arrivent en France et non sur le « stock » de personnes résidant actuellement en France. L'apport de l'enquête TeO est donc spécifique, puisqu'elle aborde une multitude de thèmes liés à l'insertion et aux discriminations, avec un sur-échantillonnage des populations d'intérêt.

La collecte réalisée en face-à-face lors d'une seule visite devrait durer environ une heure. Des interprètes seront mobilisés si nécessaire, comme lors de la première enquête. L'opération en mairie aurait lieu durant trois mois entre le premier et le deuxième trimestre 2019 afin de construire la base de sondage de descendants d'immigrés. La collecte à proprement parler, par les enquêteurs de l'Insee, aurait lieu au cours du 2^{ème} semestre 2019 et du 1^{er} semestre 2020.

Le calendrier de diffusion des résultats prévoit des publications courtes Insee, Ined et émanant de partenaires de l'enquête (du type « Insee Première ») à la fin du 1^{er} semestre 2021. Un an plus tard seraient mises à disposition des bases anonymisées sur le centre Quetelet et au CASD. A partir de la mi 2022 seraient proposées des publications plus approfondies de chercheurs et des journées d'études seraient organisées.

Plusieurs instances pilotent cette enquête. Un comité de pilotage, présidé par Chantal Cases, prend des décisions stratégiques. Un groupe de conception, composé de 15 chercheurs et experts, est chargé de la révision du questionnaire. Un conseil scientifique rassemble 4 membres en plus de la maîtrise d'ouvrage. Son avis serait sollicité en cas de difficulté. Il existe aussi un comité des financeurs qui serait informé de l'avancée du projet. Enfin, le comité de suivi sera chargé du suivi opérationnel de l'enquête. Le coût de

celle-ci est estimée à 4,7 millions d'euros, dont 2,1 millions d'euros pour les enquêteurs. Deux chargés de projet statistique ou concepteurs d'enquête ont été recrutés par l'Ined et par l'Insee.

7. Introduction aux échanges

Martin CLEMENT, Haute autorité de lutte contre la discrimination et l'égalité

Je remercie le Cnis de permettre au Défenseur des droits d'être présent dans le cadre de cet examen d'opportunité. Nathalie Bajos, directrice de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits au sein du Défenseur des droits, par ailleurs directrice de recherche et sociologue, devait introduire ces échanges mais je la représente en raison d'une contrainte d'agenda qui ne lui a pas permis d'être présente aujourd'hui.

Rappelons d'abord l'importance de cette enquête, qui constitue à nos yeux une enquête de référence qu'il est nécessaire de rééditer. Il s'agit d'une enquête de référence pour le monde de la recherche, ce qu'indique nettement le nombre de publications. Elle l'est aussi au sein des pouvoirs publics, de la société civile et des médias, puisqu'elle apporte, comme toute enquête scientifique, des éléments factuels, avec un protocole précis, permettant une appropriation juste des résultats qu'elle produit.

Cette enquête, en objectivant les inégalités et les trajectoires singulières des immigrés et descendants d'immigrés ultramarins et descendants d'ultramarins, dans leur trajectoire sociale, résidentielle ou d'emploi, contribue, en mettant en évidence des écarts par rapport à la population majoritaire, à donner corps au concept juridique de « discriminations indirectes ». Celles-ci s'intéressent aux effets produits par une mesure ou une politique qui, sans intentionnalité, produit des effets différenciés selon des groupes sociaux et selon des points de vue juridiques ou caractéristiques prohibées, ce que nos homologues américains appellent « *disparate impacts* », c'est-à-dire des impacts différenciés entre différents groupes sociaux.

Un autre apport de cette enquête réside dans la relation qu'elle a permis d'établir entre la collecte de données dites objectives sur cette population (caractérisée par le pays de naissance et le lieu de naissance, notamment pour les parents) et des informations subjectives (perceptions, attitudes et représentations en matière de discriminations), en montrant qu'il existait un lien entre les trajectoires pouvant être observées et les perceptions des uns et des autres. Ce constat donne crédit à la parole des personnes discriminées, par exemple lorsqu'elles déclarent l'avoir été en matière d'emploi : il existe une corrélation entre le désavantage constaté par les secondes générations sur le marché du travail et leur taux de déclaration de discriminations dans l'accès à ces mêmes marchés. Cela confère un intérêt à l'usage de ces questions subjectives.

Pour le Défenseur des droits, il s'agit d'une enquête de référence utile aux différents pans de son activité. S'agissant des services instructeurs, l'enquête nous permet la contextualisation d'observations que nous pouvons être amenés à présenter dans le cadre d'instructions liées aux discriminations, notamment raciales, avec des éléments de cadrage, afin que le juge puisse apprécier dans quel univers la discrimination alléguée se situe. Du côté de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits, elle est essentielle car elle permet de mesurer l'écart, lié notamment à l'origine, entre la réalité des discriminations dans la société française et ce que le Défenseur des droits enregistre à travers les saisines qui lui sont adressées, c'est-à-dire l'écart entre le recours au droit lorsqu'on est confronté à une situation de discrimination et la prévalence des discriminations dans la société française. Nous voyons que cet écart est important et que nous ne captions que la « partie émergée » de l'iceberg que constituent ces phénomènes.

Enfin, l'enquête TeO constitue un élément de cadrage pour nos propres dispositifs d'enquête, d'abord par la standardisation des questions liées à la caractérisation des discriminations, même lorsqu'elles sont dites subjectives ou auto-déclarées, et pour identifier (comme nous l'avons fait l'an dernier dans le cadre de l'enquête « accès aux droits ») là où des sur-échantillonnages doivent être mis en place afin qu'une enquête puisse « capter » les minorités visibles dans son périmètre.

Les questions qui pourraient introduire le débat s'adressent plutôt aux concepteurs de l'enquête, notamment TeO 2. Les interrogations que je vais soulever ont trait à l'équilibre recherché entre la continuité vis-à-vis de l'édition précédente et la nécessaire évolution d'un questionnaire.

La première porte sur la place qui pourra être donnée par TeO 2 à l'analyse dynamique afin d'apprécier l'évolution des discriminations. Il est extrêmement important de pouvoir objectiver ces évolutions et les comparer par rapport à l'instrument de mesure que nous avons à travers nos réclamations. Tel était le sens des propos de Jacques Toubon lors de la présentation de la conférence de presse qui a eu lieu à l'Ined en janvier 2016.

L'enquête TeO répond aussi à un besoin de données porté par des institutions internationales, telles que le Conseil de l'Europe ou des institutions onusiennes, qui demandent régulièrement à la France de produire des données sur les populations minoritaires et sur d'éventuelles discriminations ou différences de traitement qu'elles rencontrent. Nous avons peu d'enquêtes de cette envergure à l'échelle européenne, encore moins d'enquêtes comparatives permettant de répondre à ces questions. Il existe l'euro-baromètre réalisé par l'Union européenne sur les discriminations perçues et ressenties mais cette enquête n'est pas spécifique à la question des populations immigrés et de leurs descendants. Nous pouvons citer la réédition d'une enquête en cours, qui donnera de premiers résultats en 2017, portée par l'agence des droits fondamentaux, sur les trajectoires d'intégration et de discrimination des populations minoritaires en Europe. A la différence de TeO, elle centre son propos sur les populations minoritaires et ne comporte pas d'élément de comparaison avec la population majoritaire.

Enfin, quant aux évolutions possibles ou souhaitables du questionnaire, une question porte sur la place qui sera faite dans TeO 2 à de nouvelles questions de recherche. C'est l'intérêt de la multiplicité des champs thématiques qu'elle aborde que de pouvoir mettre en lumière un éventuel effet cumulatif des difficultés rencontrées dans les trajectoires du point de vue de différentes ressources, par exemple l'emploi et la trajectoire résidentielle.

Une question centrale pour nous, difficile à traiter sur le plan juridique, est celle de l'intersectionnalité, c'est-à-dire l'interaction entre différents critères et les pénalités spécifiques de publics dans leurs trajectoires. L'actualité plaide pour une nouvelle édition de l'enquête pour éclairer la place de la religion, notamment dans la racialisation des rapports sociaux. De telles questions nous sont adressées à travers nos plaintes.

Je terminerai par la question de la conséquence des discriminations vécues sur les trajectoires. Nous avons vu qu'une post-enquête de TeO cherchait à éclairer les stratégies et attitudes déployées par les personnes exposées aux discriminations raciales pour les contourner. La question du recours effectif (ou non) au droit est centrale pour le Défenseur des droits, avec pour corollaire la nécessité de savoir si les personnes confrontées à ces situations activent des démarches formelles ou informelles pour faire valoir leurs droits – ce qui constitue aussi un indice du degré de confiance placé par ces personnes dans les institutions.

8. Débat avec la salle

Bernard SUJOBERT

Je commencerai par faire la publicité du film « Swagger », en salles actuellement, qui relate les propos d'une dizaine d'adolescents d'une cité d'Aulnay-sous-Bois. Je cite l'extrait d'un dialogue que l'on voit dans ce film. Une jeune collégienne, la plus jeune du groupe, dit : « les Français, non, je n'en connais pas. Si, quand même, une fille... elle est portugaise ». Une autre jeune fille, plus âgée, issue des « minorités visibles » au sens des concepteurs de TeO, dit : « je ne connais pas de Français de souche. Je ne sais pas, je ne sais pas ce que c'est. C'est quoi souche ? ». Peut-être aurait-elle compris si on lui avait dit « population majoritaire ».

Je voudrais passer à un propos préliminaire. C'est la première fois qu'un bilan de Teo 1 est présenté devant la commission mais nous avons souhaité plus d'une fois, de façon pressante, que TeO 2 soit préparée très en amont, compte tenu notamment des très fortes tensions qui avaient accompagné la naissance de TeO 1 en 2007 au Cnis. Nous avons recommandé d'ouvrir très largement la discussion avant de prendre les avis finaux sur un tel projet. Personne ici n'ignore la part très active et très engagée qu'a prise la CGT à TeO 1. La CGT s'était opposée à certaines parties du questionnaire, qui avaient été retoquées.

Le débat devra avoir lieu aujourd'hui sur la base du bilan des connaissances acquises à travers TeO 1 et de leurs limites, en questionnant les partis pris méthodologiques qui les fondent (construction des indicateurs, constitution des groupes d'origine, concept de population majoritaire, etc.). Cela suppose un travail approfondi que nous ne pouvons conduire ni clore aujourd'hui (puisqu'il s'agit de la première rencontre consacrée à ce bilan), bien que le terrain ouvert par le bilan soit utile, ainsi que l'ensemble des publications figurant dans l'ouvrage très consistant de l'Ined. Il faut d'ailleurs remercier celui-ci d'avoir mis à notre disposition un matériau très riche, qui stimule une réflexion pouvant aller loin et en profondeur. Mais laissez-nous le temps nécessaire pour l'appropriation des éléments que vous nous proposez. Nous avons bien sûr commencé d'étudier cet ouvrage avant la présente séance.

Une note interne de la CGT, préparée en vue d'une rencontre que le Cnis nous a promise sur le thème général des discriminations (thème que couvre TeO même si celle-ci ne couvre pas tous les types de

discriminations qui peuvent exister), est en cours de préparation au sein de notre organisation. Le Cnis, interpellé par plusieurs demandes sur ces sujets, a assez sagement prévu d'organiser une rencontre début 2017. L'expérience de TeO et ses résultats constitueront évidemment un matériau utile pour cette rencontre. Laissons cette réunion se dérouler. Les intervenants précédents ont prononcé à plusieurs reprises le terme de discriminations. Cela suppose, là aussi, un temps de réflexion.

L'ordre du jour de la présente séance nous paraît déraisonnable car il nous est demandé de conclure sur le sujet de TeO 2 en rendant un avis d'opportunité pour une opération qui sera sur le terrain dans trois ans (fin 2019 et début 2020). Nous avons lu la fiche présentée par Madame Reynaud. Nous avons de nombreuses remarques à formuler dès maintenant à propos de cette fiche. Par ailleurs, nous ne sommes pas la seule organisation porteuse de demandes d'utilisation de TeO. On était en droit d'espérer trouver aujourd'hui des représentants d'utilisateurs autour de la table. En dehors des administrations, ils sont absents. En 2006 et 2007 déjà, pour TeO 1, il a fallu organiser une réunion en vue de laquelle le Cnis avait spécifiquement sollicité des intervenants porteurs d'une légitimité sur les questions des origines et de l'immigration. Le débat avait alors pu être conduit dans un cadre plus satisfaisant car plus représentatif des utilisateurs.

Une proposition tenable, à nos yeux, consisterait à scinder le débat sur TeO 2 en deux phases. Après avoir entendu aujourd'hui le bilan et la présentation des grandes lignes de la future enquête, l'examen d'opportunité donnerait lieu à une fiche plus précise et serait renvoyé à une réunion ultérieure de la commission, ce qui permettrait d'intégrer les apports de la prochaine rencontre « discrimination » ainsi que les autres retours d'expérience de TeO sur le plan méthodologique, des apports cognitifs, etc. Cette nouvelle réunion du Cnis devrait être précédée d'une sensibilisation des acteurs concernés afin de les informer du travail en cours et de leur permettre de s'inscrire dans la discussion concernant une opération socialement et politiquement sensible.

Cela dit, nous avons des choses à dire sur le bilan qui vient d'être présenté et sur celui qui a été évoqué lors de la conférence de presse de janvier 2016. J'ai moi-même participé en avril à un séminaire de restitution de l'Ined sur ce sujet. Nous pourrions aussi mentionner un certain nombre de contributions, notamment celle de Stéphane Jugnot, qui a réalisé, dans le cadre des 70 ans de l'Insee en juin dernier, un travail sur lequel il pourra revenir lui-même.

Enfin, nous avons des remarques à formuler sur la fiche qui nous a été présentée, à la condition qu'il ne nous soit pas demandé de nous prononcer après l'expression de ces remarques. Il ne saurait être question que nous nous exprimions aujourd'hui sur cet avis d'opportunité. Notre demande est justifiée par l'expérience passée. Je me souviens de ce qui s'est passé en 2006-2007 et nous ne souhaitons pas que les choses se reproduisent dans les mêmes conditions. Laissons-nous un temps d'appropriation, de réflexion et de débat avant l'expression d'un avis d'opportunité. Nous n'avons aucune hostilité vis-à-vis de TeO en général. Les résultats sont très intéressants mais certains de leurs aspects sont discutables.

Stéphane JUGNOT, Ires

J'ai été chef de la division des enquêtes et études démographiques à l'époque de TeO 1 et ai contribué au travail en mairie déjà évoqué pour constituer l'échantillon. J'ai également été membre de la commission alternative de réflexion sur les statistiques ethniques mises en place après le COMEDD, en réaction au manque de pluralisme des représentants des chercheurs à ce comité.

Je ne partage pas tout à fait le point de vue de Bernard Sujobert. Il me semble que les discriminations ne se mesurent pas par des analyses statistiques toutes choses égales par ailleurs : celles-ci mesurent des inégalités. L'intérêt principal de TeO consiste à fournir des informations détaillées sur les conditions de vie et les trajectoires et à permettre de les comparer entre groupes. De ce point de vue, TeO ne me paraît pas un outil majeur à examiner dans le cadre d'un groupe de travail sur les discriminations. De nombreuses enquêtes apportent des informations thématiques et l'intérêt de TeO est, outre l'apport d'informations complémentaires, de les croiser. De façon générale, il me semble aussi utile aujourd'hui qu'en 2007 de renouveler une enquête sur ces thématiques.

J'aurai six remarques. La première a trait à l'importance de la continuité du questionnaire. Il me semble bienvenu de s'inscrire dans cette logique pour assurer le suivi des évolutions. Il me paraît donc essentiel de privilégier la continuité du questionnaire, avec trois bémols. Le premier concerne les opinions politiques. Je maintiens le point de vue exprimé à l'occasion de la première édition : il me semblerait plus pertinent d'envisager des questions sur des valeurs et des opinions précises, par exemple sur le rôle attendu de l'État, sur le rôle du marché ou sur les valeurs familiales, plutôt qu'une question « droite-gauche » qui ne signifie pas aujourd'hui la même chose qu'hier (le terme socialiste ne signifiant déjà plus la même chose

qu'en 2007). De plus, la première vague a montré qu'une proportion importante des enquêtés ne se positionnait pas sur cette question, ce qui soulève des interrogations quant à la robustesse des analyses faites sur ceux qui se positionnent.

Le deuxième bémol concerne la religion et les questions relatives aux signes ostentatoires. Quel est l'objectif poursuivi par cette question ? S'agit-il uniquement de proposer des chiffrages sur l'application des tests légaux et réglementaires sur les signes ostentatoires ou de repérer les personnes susceptibles d'être traitées de façon inégale en raison de l'affichage d'une appartenance réelle ou supposée à une religion ? Dans cette deuxième hypothèse, les questions retenues me semblent induire une dissymétrie en fonction du genre. Pour l'islam est posée une question sur le voile, qui concerne les femmes. Peut-être le fait de porter certains vêtements ou la barbe joue-t-il aussi un rôle pour les hommes ?

Le troisième bémol concerne l'accent mis sur les discriminations tout au long du questionnaire. Comme cela avait été dit la première fois, ce choix met l'accent essentiellement sur des expériences négatives. Peut-être des questions sont-elles à ajouter, ou des reformulations, afin de permettre l'expression directe d'expériences positives. Certains groupes tels que les immigrants peuvent par exemple avoir une position différente sur l'école, par comparaison avec les Français nés en France de parents français.

En deuxième lieu, la proposition d'intégration de populations issues de nouveaux pays d'immigration comme la Chine me semble bienvenue.

En troisième lieu, la notion de « population majoritaire » évoquée dans la fiche d'opportunité comme étant utilisée dans la plupart des publications de TeO 1 renvoie à mes yeux à une certaine lecture de la société qui n'est pas partagée par tous, même si elle semble défendue par le concepteur de l'enquête TeO et par une grande partie des membres de l'équipe de conception. Compte tenu de son rôle institutionnel, il me semble que l'Insee doit conserver des libellés neutres et explicites dans ses publications, comme elle l'a fait jusqu'à présent, notamment dans l'Insee Référence de 2013 consacré aux immigrés. Au lieu de « population majoritaire », ce document évoque les personnes qui ne sont ni immigrées ni descendantes d'immigrés.

En quatrième lieu, le COMEDD a été cité parmi les arguments, tant dans la fiche que la présentation de celle-ci par Madame Reynaud. Je rappelle que ce comité a été constitué de façon partisane dans un contexte politique particulier pour obtenir un résultat particulier. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer ici en présence de François Héran, qui a confirmé mes propos, ce rapport ne présente pas une position consensuelle du comité. Plusieurs participants ont rejeté d'emblée, par communiqué de presse, certaines de ses recommandations, dont la CGT et la Ligue des Droits de l'Homme. Ce rapport ne présente même pas, dans un effort de transparence qui eût été bienvenu, ce qui fait consensus et ce qui suscite des clivages. Il ne reflète donc que les positions de son auteur (alors directeur de l'Ined) et ne peut servir à légitimer une enquête portée par l'Ined, d'autant plus que le concepteur, Patrick Simon, était lui-même rapporteur dudit comité.

Ma cinquième remarque a trait au repérage des nouvelles générations. Il m'est arrivé de lire un certain nombre de publications d'un membre de l'équipe de conception et il me semble que la proposition de la troisième génération constitue une première marche qui vise en fait à aboutir à des catégories raciales, puisque la collecte de ces informations et surtout leur traitement en aval posent des problèmes complexes et introduisent une forte subjectivité du chercheur. De ce fait, on est amené à considérer que le plus simple est de demander à la personne de se déclarer elle-même une origine. Les première et deuxième générations me semblent suffisamment nombreuses et les inégalités de situation mesurées sur ces deux générations me semblent suffisamment nettes pour éclairer le débat public. Il ne me paraît donc pas nécessaire d'introduire sur l'ascendance des questions plus détaillées que celles de la première enquête. Sur ce sujet, cependant, il pourrait être utile de réfléchir, dans le cadre du prochain moyen terme du Cnis, à un dispositif d'observation spécifique de plus long terme des générations qui se succèdent, par exemple à partir d'un échantillon tiré de l'EDP (échantillon démographique permanent).

En sixième lieu, la proposition relative au repérage des minorités visibles me semble particulièrement inopportune, pour plusieurs raisons, dont certaines m'étonnent au regard du code des bonnes pratiques de la statistique publique. Je rappelle d'abord que compte tenu de la finalité de l'enquête, celle-ci doit respecter la décision du Conseil Constitutionnel du 15 novembre 2007, qui précise que si les traitements nécessaires à la conduite des études sur la mesure de la diversité des origines, la discrimination et l'intégration peuvent porter sur des données objectives, il ne saurait, sans méconnaître le principe énoncé par l'article premier de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race. Cela me paraît exclure la notion de minorité visible. Il faudrait aussi préciser quelles catégories l'on souhaite mesurer, par quelles variables, ouvertes ou fermées. Rien n'est dit de tout cela. Ce n'est pourtant pas neutre. Dans certains cas, cela peut être

acceptable et dans d'autres non. Il faut également rappeler que cette information est fortement subjective, donc très sensible à la façon dont elle est formulée et au contexte politique qui existe au moment de la collecte. De ce fait, elle ne me semble pas répondre à la rigueur attendue d'un questionnaire de la statistique publique. Au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, elle pose des problèmes à tous les instituts nationaux de la statistique (INS). C'est pourquoi, dans ces pays, un choix explicite de politique publique, effectué préalablement, met en avant ces catégories, obligeant les INS à collecter ces informations. En France, ce choix préalable n'a pas été fait. Il a même été explicitement rejeté jusqu'à présent.

Enfin, les controverses récurrentes sur les statistiques ethniques ces dernières années, le positionnement explicite d'associations importantes de lutte contre les discriminations (comme la Licra, le MRAP, la LDH et SOS-Racisme) et le bilan du test de la question « couleur de peau » fait pour TeO 1 montrent que cette question est loin de susciter un consensus et de donner lieu à une acceptabilité suffisante pour être intégrée dans un questionnaire de la statistique publique.

En conclusion, il me semblerait opportun de renouveler l'enquête mais il me paraît aussi nécessaire de préciser dans l'avis d'opportunité que ni les troisièmes générations ni les minorités visibles ne seront demandées dans le questionnaire. Il me semble important que ces restrictions figurent dans l'avis d'opportunité, comme je l'avais expliqué lors de la réunion de l'an dernier, car il serait inopportun qu'une enquête intègre cette question. La notion de minorité visible, en particulier, risque de donner *l'imprimatur* de l'Insee à une lecture raciale de la société.

Dominique LIBAULT, Président

Merci pour cet avis détaillé.

Marie-Hélène AMIEL, ministre de l'Intérieur

Je m'exprime ici en tant que chef du service statistique ministériel chargé des questions d'immigration. Ce service ayant été chargé de la question des descendants d'immigrés, nous continuons de nous intéresser particulièrement à cette question.

Force est de constater que TeO fait désormais partie de l'infrastructure de la statistique. C'est une source irremplaçable, notamment sur la question de la nationalité, en particulier sur celle de la bi-nationalité, qui est éminemment importante. Je ne pense pas avoir à préciser dans quels types de contextes elle revêt une telle importance. C'est également une source particulièrement précieuse car c'est la seule qui nous donne suffisamment de recul sur certaines catégories de populations immigrées. C'est notamment le cas des réfugiés.

C'est également grâce à TeO qu'a pu être réalisée une grande partie d'un ouvrage très important, l'Insee Référence sur les immigrés et descendants d'immigrés d'octobre 2012, que j'ai eu la chance de trouver à mon arrivée dans le service, et que nous utilisons encore. J'appelle de mes vœux une réédition ou une mise à jour de cet ouvrage. Il est très important d'harmoniser les données assez rapidement (sans brûler les étapes nécessaires), car une période de onze ans, entre deux enquêtes de ce type, est longue.

Des choses semblent avoir changé dans les domaines qui nous intéressent et il est très important de disposer d'une bonne comparaison inter-temporelle entre les deux enquêtes. Nous plaçons donc particulièrement pour un questionnaire aussi cohérent que possible entre les deux enquêtes afin de pouvoir effectuer de façon rigoureuse des comparaisons.

Par ailleurs, il sera certainement utile de pouvoir étendre l'enquête, pour les descendants d'immigrés, aux 18-59 ans. Nous avons bien vu, en utilisant les résultats relatifs aux descendants, qu'utiliser les résultats obtenus sur les 18-50 ans pour tirer des conclusions sur l'ensemble des descendants d'immigrés relevait parfois d'une extrapolation audacieuse.

Cette enquête a aussi vocation à répondre à des questionnements à une échelle internationale. C'est notamment le cas dans la sphère de l'OCDE, où la division des migrations utilise TeO et où l'intérêt de l'analyse relative aux descendants d'immigrés est sans cesse réaffirmé, notamment au sujet de l'intégration sur le marché du travail. Le très fort intérêt porté à cette enquête ne fait donc aucun doute, au-delà même des murs de cette salle.

Je souhaite aborder ici une question qui n'a pu être prise en compte lors des travaux préparatoires à l'enquête. Il est évident pour tous que la question des réfugiés devient de plus en plus prégnante. TeO est une des rares sources que nous ayons pu mobiliser en 2015 pour des publications sur la question des réfugiés. En quoi disposer d'une source telle que TeO peut être important pour éclairer le présent ? La réponse tient notamment à la vitesse d'intégration des réfugiés sur le marché du travail, entre autres. Nous avons eu la chance, en France, d'avoir connu à la fin des années 1970 une vague de réfugiés venant d'Asie du sud-est, ce qui nous donne du recul et nous permet d'observer leur intégration dans la société française. TeO nous a également beaucoup servi l'an dernier pour un travail sur les naturalisations, ce qui met en lumière le comportement particulier des réfugiés. S'il était possible, d'une façon ou d'une autre, de surreprésenter certaines origines géographiques, cet intérêt pourrait être présent dans TeO, étant entendu que cette population de primo-arrivants est en train d'augmenter, comme ce fut le cas lors des années 1970 (dans des proportions moindres). Cela serait particulièrement bienvenu pour le SSM et sans doute plus largement pour de nombreux chercheurs qui commencent à investir, depuis deux ans, le champ de la question des réfugiés.

Nous n'avons pas l'utilisation quotidienne de la question des descendants ni ressenti, *a fortiori*, un manque sur la question des troisièmes générations. Au plan démographique, quelle serait l'origine des grands-parents des personnes qui feraient partie de l'échantillon ? Répondre à cette question revient à considérer les flux d'immigration des années 1950 et même avant cette période. Cela dépend aussi de l'âge à la naissance des différentes générations d'enfants. Il apparaîtra sans doute qu'il s'agit en large part d'une immigration d'origine européenne. Certes intéressant, ce sujet ne concerne pas principalement les populations concernées par les discriminations dont il est question ici. Nous pourrions donc procéder à une sorte d'analyse « coûts / avantages » de l'apport éventuel de cette approche. J'ai entendu une proposition intéressante qui porterait sur un dispositif longitudinal.

Si toutefois nous souhaitions observer les troisièmes générations, il faudrait à mes yeux rester dans le cadre des recommandations que nous avons reçues du COMEDD, c'est-à-dire pouvoir observer, lorsqu'il s'agit d'une enquête de la statistique publique, le lieu de naissance et la nationalité à la naissance des grands-parents, en laissant la question des « minorités visibles » à des opérations de recherche. L'image de la statistique publique est très importante. Ce n'est pas seulement une question de communication : c'est aussi une question de crédibilité, dont nous sommes les garants. Il est donc très important de séparer cette enquête qui fait partie de l'infrastructure de la statistique publique de questions de recherche qui pourraient relever d'autres types d'opérations.

Comme je l'avais fait le 15 octobre 2015, je tiens à réaffirmer mon soutien au renouvellement de TeO, qui est désormais une enquête irremplaçable.

Chantal Brutel, Insee

Nous avons actuellement en France environ 7 millions de descendants d'immigrés. Il s'agit d'une population jeune puisque la moitié des descendants d'immigrés, en 2015, a moins de 25 ans. Si l'on cherche à mesurer dans une enquête les personnes de la troisième génération, qui auraient entre 18 et 59 ans en 2019, il s'agirait des enfants des descendants d'immigrés ayant aujourd'hui plus de 40 ans. On peut estimer cette population à 2,5 millions de personnes, soit un tiers du nombre total de descendants d'immigrés. Près de huit sur dix d'entre eux sont européens, car leurs parents faisaient partie des vagues d'immigration espagnoles, italiennes et plus tardivement portugaises. 15 % sont d'origine maghrébine, moins de 3 % d'origine asiatique et 1 % sont originaires d'un pays d'Afrique hors Maghreb. Plus de la moitié des descendants d'immigrés sont issus de couples mixtes (c'est-à-dire ayant un parent immigré et un parent non immigré). Par ailleurs, deux tiers des descendants d'immigrés qui vivent en couple ont un conjoint qui n'a aucun lien direct avec l'immigration (c'est-à-dire qu'il n'est ni immigré ni descendant d'immigré).

Mirna SAFI, Institut d'études politiques de Paris

J'ai participé au groupe d'exploitation de TeO et contribué à l'ouvrage collectif tiré de cette enquête. J'ai aussi produit des articles de recherche à partir de la base. Je prends la parole pour appuyer ce projet mais je voudrais principalement m'exprimer ici en tant que chercheuse et utilisatrice de cette enquête. J'ai aussi dirigé de nombreux mémoires d'étudiants de master et de thèse qui utilisent en partie l'enquête TeO.

Je voudrais souligner la réception internationale de l'enquête. Je peux témoigner du fait que j'ai moi-même été à plusieurs reprises « félicitée » pour la conception de l'enquête (même si je n'ai pas à l'être à ce titre). De nombreux chercheurs étrangers utilisent l'enquête, qui constitue un dispositif original et extrêmement riche à leurs yeux.

La nature du débat politique crée une attente très forte sur les questions de discriminations et d'inégalités. Je voudrais également souligner l'intérêt de l'enquête pour la mesure des flux et trajectoires migratoires, alors que les migrations occupent une place croissante dans le débat public. Les réfugiés constituent une population très minoritaire, en France en particulier. Je laisserai le soin à mes collègues d'apporter des réponses sur ce point. L'enquête permet en tout cas de renouveler un échantillon qui représente des migrants et permet de travailler sur les trajectoires migratoires. De ce point de vue, la question des troisièmes générations présente un intérêt, notamment pour mieux comprendre l'histoire familiale du processus d'intégration.

Certes, la mesure de la discrimination, dans les sciences sociales, constitue un sujet complexe. Il est même possible de mesurer les discriminations par des statistiques. Cela dit, un des apports de l'enquête consiste justement à travailler sur la dimension subjective. Ce fut une des contributions de l'enquête, de même que l'éclairage de l'articulation qui peut exister entre les dimensions subjectives et objectives. Même si nous avons toujours du mal à mettre le doigt sur les discriminations juridiques, on peut mesurer de façon approfondie des perceptions de discriminations. C'est le cas dans de nombreuses publications issues de TeO. Cela nous dit quelque chose sur les dynamiques sociales et politiques qui sont à l'œuvre dans la société française.

Par ailleurs, l'enquête TeO permet de croiser ces dimensions avec d'autres dimensions sociales essentielles, qu'elles soient socio-économiques comme le revenu et l'éducation ou spatiales. L'aperçu des travaux scientifiques sur ces questions montre la façon dont la plupart des travaux de recherche ont tiré profit de cette intersectionnalité fondamentale pour travailler sur l'articulation de ces dimensions dans la configuration des inégalités sociales au sein de la société française.

Catherine RHEIN, CNRS Université Paris 7 - Diderot

Nous savons très peu de choses sur le type de contexte dans lequel les personnes vont s'installer et éventuellement se déplacer en France. Or ces questions sont très importantes du point de vue de l'insertion sur le marché du logement et sur celui du travail. Des travaux de géographes conduits sur différentes sources, notamment les fichiers des recensements, montrent qu'il existe différentes modalités de diffusion des flux suivant les nationalités et que ces modalités ont beaucoup évolué au cours des trente dernières années.

Stéphanie MAS, Commissariat général à l'égalité des territoires

Les quartiers de la politique de la ville avaient été précédemment surreprésentés (à l'époque des ZUS) dans l'enquête TeO et le CGET souhaiterait que les quartiers politiques de la ville nouveaux fassent l'objet d'une attention particulière. Le CGET est prêt à être associé et à participer financièrement à l'enquête. Notre intérêt porte notamment sur les aspects liés aux inégalités et aux discriminations, avec un axe particulier autour des mobilités résidentielles, dont nous verrons si elles peuvent être abordées dans ce cadre.

Loup WOLFF

Je voudrais souligner l'intérêt du SSM « culture » pour les réflexions engagées à travers l'enquête Trajectoires et Origines. Il me semble qu'un point de convergence peut se faire jour mais a peu été identifié entre les questions que vous traitez et les questions culturelles. Nous réfléchissons, sous l'angle culturel, à la dimension des origines, notamment du point de vue de la nationalité et des langues parlées au domicile. Nous aimerions discuter avec vous de ces aspects.

Gérard BOUVIER, Insee

J'ai travaillé de 2011 à 2016 sur les questions d'immigration et notamment sur TeO. J'ai entendu qu'un principe de continuité, qui était peut-être un principe de sécurité, était recherché. J'y souscris. La question d'une troisième génération a été posée mais je vois là une prise de risque inutile pour un projet tel que TeO.

L'enquête TeO 1 n'a pas été exploitée à 100 % car de nombreuses choses qui auraient pu être faites ne l'ont pas été. On peut, par exemple, faire de nombreuses choses à partir des données contextuelles. Dix ans après, nous pourrions faire encore plus de choses que ce qui était possible quelques années après la collecte de TeO. Ce sont des sujets qui sont largement débattus par le public. Un autre exemple porte sur la transmission du capital culturel. Des travaux remarquables, transcrits dans l'ouvrage, ont été effectués sur les pratiques linguistiques des immigrés et des descendants d'immigrés mais la façon dont les immigrés

s'approprient la langue française a été assez mal explorée. Cela pourrait être fait sans aborder la troisième génération, qui me paraît bien dangereuse.

Dans l'ouvrage Insee Référence d'octobre 2012, il avait été question d'élaborer une fiche sur les pratiques culturelles des immigrés et descendants d'immigrés. Cela a été refusé car l'ouvrage était suffisamment volumineux. De plus, la plupart des écarts de comportement qui pouvaient être mesurés s'expliquaient non par des effets d'origine mais par des effets plus « classiques » (sexe, âge, milieu social, etc.).

Patrick SIMON

Je voudrais apporter un complément concernant l'estimation démographique de cette fameuse « troisième génération ». Je ne sais pas s'il est dangereux de l'observer. En tout cas, elle n'est pas négligeable du tout du point de vue numérique. On peut, à partir des données relatives aux enfants de l'enquête TeO, remonter à la troisième génération. Cela représente 12 % des enfants. Ceux-ci, dans l'enquête TeO, peuvent être âgés de 0 à 45 ans puisque les parents ont un âge qui va jusqu'à 60 ans. Par comparaison, les enfants d'immigrés, dans l'enquête TeO, représentent 12,6 % de l'effectif. Les proportions sont donc assez comparables.

Quant à l'origine de ces enfants, il est vrai qu'il existe une surreprésentation manifeste, dans TeO, des descendants d'immigrés européens. On constate aussi l'émergence d'une troisième génération d'origine algérienne, qui sont les petits-enfants de la première vague d'immigration algérienne, qui a eu lieu dans les années 1950. Cela peut permettre de répondre à un certain nombre de questions susceptibles de se faire jour. Deux enjeux se dessinent derrière l'intérêt qui peut exister pour cette « troisième génération ». Un des enjeux principaux, au fil du temps, réside dans la mise en évidence de positions singulières pour les descendants d'immigrés. *Quid* de leurs enfants ? Retrouve-t-on par exemple une répétition de ces expériences ou celles-ci tendent-elles à se transformer ? Il me semble difficile pour la statistique publique d'ignorer ces phénomènes, qui ont trait au principal objectif des politiques sociales, à savoir assurer l'égalité. Je ne suis pas certain des résultats mais il pourrait y avoir là une avancée permise par TeO 2. Ces dynamiques démographiques seront encore plus fortes en 2020 qu'en 2016 et en 2025 qu'en 2020. Nous pouvons certes repousser cet exercice. On peut aussi repousser à 2030 le moment de se poser de telles questions, ce qui me semblerait dommage. Il faut prendre acte de ces transformations au moment où on les observe et non lorsque c'est trop tard, ce qui pourrait être le cas dans dix ans. Des situations pourront alors s'être enkystées.

Stéphane JUGNOT

La question n'est pas tant de savoir, s'agissant de la « troisième génération », quelle est sa part dans la population française mais quel sera le nombre de personnes représentant cette génération dans l'échantillon.

Mirna Safi a souligné l'importance de la compréhension de l'histoire familiale dans les processus d'intégration. Je suis d'accord avec cet avis. Du coup, la question revient à un point que j'évoquais tout à l'heure : ne serait-il pas plus intéressant de mettre en place un suivi longitudinal dans le long terme afin d'interroger plusieurs générations successivement et d'obtenir ainsi davantage d'informations apportées par différents niveaux généalogiques successifs ? Lorsqu'on est chercheur, on souhaite publier un article dans son horizon professionnel. Dans le cadre d'une infrastructure de connaissance, on peut admettre la construction d'un outil qui prenne du temps mais qui soit plus adapté que TeO pour apprécier la construction dans le long terme des histoires familiales de génération en génération.

Bernard SUJOBERT

La proposition n'est évidemment pas de repousser le travail à 2030. En 2006-2007, l'avis d'opportunité avait été rendu en 2006 pour une phase de terrain prévue en 2008. S'agissant des variables qui avaient été contestées, l'avis d'opportunité avait été rendu au 3^{ème} trimestre 2007 pour un terrain qui devait se dérouler l'année suivante. Ne caricaturons pas ce qui est demandé.

Jean-Luc PRIMON, université de Nice - IRD - CNRS

J'ai participé à l'exploitation de l'enquête Trajectoires et Origines dans sa première édition et me félicite du projet d'une seconde édition dix ans après. Pour la recherche, les effets de connaissance produits par l'enquête TeO sont considérables. Je ne peux que militer pour une deuxième édition de cette enquête.

Il a été fait référence à la réception de cette enquête auprès notamment des associations. Je voudrais témoigner du fait qu'après la publication des résultats et notamment de l'ouvrage, les auteurs de celui-ci ont été considérablement sollicités, par les médias, par les associations et par divers acteurs impliqués dans la lutte contre les discriminations. J'ai fait des dizaines d'interventions depuis un an sur ces sujets. Les résultats ont toujours été accueillis avec intérêt. Ils ont rarement été contestés. Les témoignages des personnes sont toujours intéressants, lors de ces réunions. Ils vont généralement dans le sens de ce que l'on montre. Une prise de parole positive s'opère, souvent en fin de réunion, lors de ces rencontres. C'est peut-être lié à une originalité de l'enquête TeO : une mesure des écarts objectifs qui méritent d'être reconnus et la prise en considération du point de vue des personnes concernées, ce qui est particulièrement apprécié par le public, notamment celui qui « reçoit » les résultats de l'enquête.

Une question revient souvent, celle de l'intersectionnalité. Elle est traitée de façon plutôt systématique dans TeO pour une analyse genrée des écarts de sexe et d'origine combinés. Peut-être faudrait-il aller plus loin dans la deuxième édition pour la prise en compte de ces problèmes de superposition ou d'inter-croisement des processus de ségrégation ou d'inégalité.

Enfin, dans certains résultats, notamment en ce qui concerne la population majoritaire, une incertitude se fait jour quant aux informations que l'on manipule. J'ai participé à la rédaction du chapitre sur le racisme, où l'on constate tout de même un taux de déclarations d'expériences racistes de 15 % dans la population majoritaire. Je me demande toujours qui a répondu à cette question parmi la population majoritaire. Nous avons essayé de décomposer, autant qu'il l'était possible, la réponse positive à ce type de question, en montrant notamment la diversité de la population majoritaire et la façon dont celle-ci est divisée. La structure de l'enquête ne permet pas, toutefois, d'éclairer mieux ces aspects. La notion de catégorie professionnelle, par exemple, n'est pas suffisante. Il en est de même des opinions politiques. Il manque des éléments d'appartenance à ce que l'on pourrait appeler des minorités au sein de la société française pour éclairer ce type de résultat. Ces situations de discrimination et de racisme que vivent les populations se répètent souvent durant plusieurs générations. C'est une des raisons du bon accueil généralement réservé à l'enquête Trajectoires et Origines. Dans cette enquête telle qu'elle existe aujourd'hui, toutes les générations ne sont pas visibles.

Stéphane JUGNOT

Cela pourrait être l'objet d'une post-enquête.

Jean-Luc PRIMON

Une post-enquête qualitative serait très intéressante mais elle n'aurait pas « l'ampleur » des résultats de l'enquête « maîtresse ».

Chantal Brutel

Je signale que l'échantillon de la population majoritaire se chiffrait à 3 500 personnes. Sur 3 500 personnes, nous aurions 400 à 500 personnes de troisième génération originaires d'Europe, environ 4 personnes originaires d'Asie, 10 originaires d'Afrique et 60 personnes originaires du Maghreb.

Dominique LIBAULT

La commission Démographie et Questions sociales s'est déjà penchée, le 7 avril 2010, sur les résultats de l'enquête « TeO 1 ». Chantal Cases avait elle-même présenté ces éléments.

Chantal CASES

Je crois que ces éléments avaient été présentés dans le cadre de la réflexion sur le moyen terme. Des éléments tirés d'autres enquêtes (par exemple l'enquête Emploi) avaient été évoqués au même moment.

Dominique LIBAULT

Le Conseil avait adopté un avis qui indiquait notamment : « Le Conseil se félicite de la publication par l'Ined et l'Insee, dans les délais prévus, des premiers résultats de l'enquête Trajectoires et Origines ». Je le signale pour mémoire. Il existe peu d'enquêtes qui ont autant fait l'objet de débats publics et de présentations, comme de nombreux intervenants l'ont noté.

Chacun s'est félicité de la richesse du dispositif et du socle qu'apporte l'enquête dans la connaissance des trajectoires sur le plan des migrations, ainsi que le croisement des informations, qui est essentiel. Un avis unanimement favorable me semble s'être dégagé pour la reconduction de l'enquête dans la temporalité souhaitée.

Une question plus délicate porte sur la proximité à rechercher vis-à-vis du questionnaire d'origine, sachant que celui-ci avait donné lieu à de nombreux débats (ce qui n'est pas anormal sur un tel sujet). C'est délibérément que les promoteurs de l'enquête ont souhaité ouvrir ce débat et je remercie tous les participants pour la richesse de leurs contributions. Il me semble que la commission a plutôt exprimé un souhait de prudence au regard de la notion de troisième génération à ce stade.

Plus généralement, eu égard à la sensibilité de certains sujets, je pense effectivement qu'il convient de prendre garde aux points qui pourraient être considérés comme polémiques. Il ne faut pas s'interdire pour autant des améliorations qui ne posent pas de problème sur des sujets qui ne font pas débat. Toutes les personnes qui ont pris la parole ont plaidé pour la continuité du questionnaire. Il est de notre rôle d'éclairer les promoteurs du projet quant à la façon d'envisager la continuité du questionnaire.

Chantal, peut-être avez-vous un point de vue à exprimer au terme de ces débats ?

Chantal CASES

Le débat a été très riche. Les avis me semblent partagés et je serais bien en peine d'en tirer une conclusion définitive. Comme le Président de la commission l'a relevé, il me paraît clair que l'opportunité du renouvellement de l'enquête fait l'objet d'un très large consensus au sein de la commission.

Dominique LIBAULT

Peut-être pouvez-vous nous apporter un éclairage sur les délais de réalisation de l'enquête sur le terrain ?

Chantal CASES

La réalisation sur le terrain est prévue en 2019. Je laisserai la parole à Marie, à Mathieu et à Chantal sur ce calendrier précis, qui supposerait un passage au comité du label fin 2017.

Le questionnaire sera retravaillé d'ici là, comme cela a été indiqué dans la présentation. Au vu des éléments qui seront apportés, le comité du label (au sein duquel il existe une grande qualité et variété de représentation) pourra juger des propositions qui seront faites. Telle est la procédure normale au sein du Cnis. Nous n'avons pas dégagé de décision nette. Instruisons ces différents points et formulons des propositions. Peut-être aurons-nous alors les idées plus claires, notamment sur les questions importantes d'échantillonnage et de représentation des troisièmes générations – question que nous n'avons pas instruite à ce stade. Le comité du label s'en saisira certainement avec beaucoup d'intérêt. En tant que présidente du comité de pilotage, il m'est difficile de formuler des propositions extrêmement précises.

Bernard SUJOBERT

Nous sortons donc l'enquête TeO du champ de réflexion sur les discriminations.

Chantal CASES

Nous avons eu aujourd'hui un débat beaucoup plus riche que sur n'importe quelle autre enquête présentée, notamment l'enquête Virage dans les DOM, qui est au moins aussi sensible que TeO.

Bernard SUJOBERT

Je ne parle pas de la qualité de ce qui a été présenté aujourd'hui ni de la qualité du débat. Il avait été prévu par le Bureau de consacrer, début 2017, une réunion particulière au thème des discriminations. TeO devait constituer un élément de ce débat.

Françoise MAUREL

Le Bureau du Cnis a effectivement pris cette décision le 30 juin dernier. Une demande avait été formulée auprès du Cnis de travailler sur les discriminations syndicales et la question a été élargie aux discriminations

dans le domaine de l'emploi. Je ne pense pas que ceci soit de nature à freiner un avis d'opportunité favorable à l'enquête TeO.

Dominique LIBAULT

Pour le dire autrement, la réflexion du Cnis sur les discriminations ne va pas s'arrêter à TeO.

Le débat a effectivement été très riche et ouvert. Je serais embêté si un report de l'expression de l'avis du Cnis était de nature à retarder un travail attendu par de très nombreux acteurs. Si l'avis retenu par la commission prône une forte continuité, nous devrions, me semble-t-il, pouvoir formuler un avis d'opportunité sur la base des éléments très transparents présentés à propos de TeO 1.

Stéphane JUGNOT

Je crois également qu'il serait préférable que la commission exprime ce jour un avis d'opportunité. Je maintiens cependant que cet avis doit se positionner sur la question de la troisième génération.

Chantal CASES

Le débat est très partagé.

Stéphane JUGNOT

On ne peut pas le renvoyer à la décision de l'équipe d'enquête. Compte tenu des débats qui ont eu lieu, je trouverais surprenant de considérer que ce sujet relève uniquement de l'équipe de conception de l'enquête TeO. Si le sujet n'est pas traité ici, il faudra prévoir une nouvelle réunion sur ce sujet, comme cela avait été fait pour la première vague. Le plus simple serait de le traiter ce soir.

Dominique LIBAULT

La question que vous posez me semble pertinente. Je serais d'avis, compte tenu des positions qui se sont exprimées, de faire preuve de prudence sur ce point. La balance de l'analyse coûts / avantages ne me paraît pas évidente. Nous pourrions recommander la prudence ou renvoyer ce sujet au Bureau du Cnis afin d'obtenir un avis sur cette question.

Benjamin CAMUS, Président du comité du label

Je souscris à cette remarque. Il incombe plutôt au Bureau du Cnis de se prononcer sur des éléments d'évolution. Le comité du label vérifie alors la conformité du projet au regard de ce qui a été décidé dans l'avis d'opportunité.

Bernard SUJOBERT

Je vous passe toutes les remarques sur la fiche que nous avons préparées. Nous vous transmettrons ces éléments et vous en tiendrez compte autant que vous le souhaitez.

Dominique LIBAULT

Le dialogue et la prise en compte de remarques ne s'arrêtent pas à l'avis officiel qui serait rendu ce jour par la commission du Cnis. S'il y a des suggestions, je souhaite que ces éléments puissent être écoutés.

Chantal CASES

Nous n'avons jamais rejeté, au sein de cette commission, des remarques sans les examiner et sans essayer d'y répondre. Si certains points de la fiche doivent être clarifiés, nous les clarifierons. Je ne pense pas que cela pose de difficulté à l'équipe. C'est une procédure normale.

Magda TOMASINI

C'est justement une bonne pratique de la recherche d'associer la réflexion des partenaires en vue d'améliorer le travail de recherche.

Stéphane JUGNOT

Il existe cependant un passif pour TeO. Dans le cas d'enquêtes d'entreprises ou d'enquête sur le marché de travail, on demande au concepteur d'y associer les partenaires sociaux. Je suis prêt à entendre que le sujet serait renvoyé à une réunion à laquelle seraient associées les principales associations de lutte contre les discriminations, dont SOS Racisme, le MRAP et la Licra. Mais on ne peut renvoyer ce travail à une structure interne telle que le Bureau du Cnis ou l'équipe de conception. Le sujet est polémique et aucun consensus ne s'est fait jour.

Magda TOMASINI

Lorsqu'on réalise une enquête, il existe toujours une phase de concertation ne serait-ce que pour la préparation du dossier du comité du label. En 2007-2008, l'enquête a été confrontée à de nombreuses difficultés mais il n'y a pas de malédiction à ce que cela se reproduise. On peut tout de même se féliciter des résultats qui ont été publiés. Si a minima l'enquête est reconduite à l'identique, nous disposerons d'une actualisation extrêmement riche au regard des données déjà obtenues. Nous pouvons nous interroger quant à l'opportunité d'insertion des minorités visibles et de prise en compte du lieu de naissance et de la nationalité à la naissance des grands-parents pour améliorer encore la connaissance. La question viserait alors à savoir si ces variables permettent, dans une analyse « toutes choses égales par ailleurs », de faire surgir un facteur explicatif d'inégalités.

Stéphane JUGNOT

Je partage l'idée selon laquelle l'enquête TeO a été utile, a apporté un enrichissement et doit être renouvelée. La maîtrise d'ouvrage a néanmoins soulevé des questions précises sur des aspects sensibles qui ont fait l'objet de polémiques et il me semble qu'une position claire doit être adoptée sur ce point. Renvoyer la question de la troisième génération à une réflexion sur la taille de l'échantillon ne me poserait pas de difficulté. S'agissant des minorités visibles, si vous ne voulez pas considérer d'emblée que cette question est écartée, il me semble qu'il faut réunir un certain nombre d'acteurs précis et aboutir à une position consensuelle sur le sujet.

Dominique LIBAULT

Je pensais écarter le sujet des minorités visibles. Le sujet qui reste en débat, me semble-t-il, est celui des origines des grands-parents.

Marie REYNAUD

Nous voyons qu'actuellement, la question des troisièmes générations concerne particulièrement des descendants d'Européens. Si l'on veut toucher d'autres origines, il faut attendre un peu plus. Dès lors, une solution consensuelle pourrait consister à commencer de poser, dans la prochaine enquête, des questions sur l'origine des grands-parents. Ce ne sont pas des données sensibles au sens de la loi.

Dominique LIBAULT

Ce principe vous conviendrait-il ?

Stéphane JUGNOT

Cela peut suffire en effet.

Françoise MAUREL

Je précise que l'avis qui serait adopté aujourd'hui ne serait pas l'avis d'opportunité, lequel est rédigé *ex post* à partir du dossier. Nous tiendrons compte des derniers commentaires de Marie Reynaud et du président. L'avis qui serait proposé ci-après serait l'avis de la commission, tenant compte des dossiers présentés et du débat qui a suivi.

Loup WOLFF

Je me sens pour ma part assez schizophrène sur ces questions. Je comprends nombre des arguments exposés de part et d'autre. L'un des nœuds de ce débat a trait à la question du repérage et de l'identification

des minorités visibles. Je trouve dommage que nous n'ayons pas discuté de façon approfondie des raisons pour lesquelles on souhaiterait procéder à cette identification. Je partage l'idée selon laquelle l'enquête est importante et ne doit pas être retardée. Il me semble néanmoins y avoir là un débat important, qui recoupe un débat ancien tout en se posant dans des termes renouvelés. Il faudrait trouver un lieu permettant d'en discuter. La question de la troisième génération me paraît très secondaire et relever plutôt d'une question de coût d'opportunité que d'une question éthique pour la statistique publique.

Chantal CASES

Il me semble que la question essentielle vise à savoir si ces éléments sont plus discriminants et plus explicatifs pour comprendre les discriminations que d'autres variables mesurées dans l'enquête.

Martin CLEMENT

J'ai rapidement présenté l'intérêt de TeO pour l'échantillonnage aléatoire à travers l'enquête « accès aux droits » qui porte sur 5 000 personnes en France métropolitaine, et au sein de laquelle nous avons surreprésenté les populations immigrées afin de capter la question des discriminations raciales. Nous introduisons dans ce dispositif d'enquête, à travers le volet portant sur les perceptions subjectives, la question relative aux perceptions par un tiers, eu égard aux questions de couleur de peau et d'origine. On constate une bonne acceptation de cette question dans ce dispositif d'enquête. Surtout, la performance de ces questions, parmi les facteurs explicatifs d'expériences différenciées, est à souligner. Nous n'avons pas encore publié ces résultats d'enquêtes (qui seront publiés en 2017) mais nous pourrions apporter quelques éléments au débat sur ce point, notamment sur ce qui relève du registre du droit.

Bernard SUJOBERT

Nous avons déjà discuté de TeO l'an dernier au sein de cette commission. Je voudrais citer la conclusion du discutant Lionel Ragot : « j'aurais partagé sans ambiguïté l'avis de Patrick Simon en 2007, lorsqu'il estimait que les statistiques ethniques représentaient un outil dangereux mais nécessaire. Aujourd'hui, je pense que ces statistiques restent un outil dangereux mais je pense aussi qu'elles ne se révèlent plus nécessaires. L'un des arguments avancés en leur faveur tient au fait que ces statistiques permettent d'établir un diagnostic. Je ne suis toutefois pas certain que nous puissions contrôler l'usage qui sera fait de ces statistiques ». Je continue d'être sensible à cette argumentation.

Stéphane JUGNOT

Je regrette que le SSM « culture » s'exprime après que les échanges aient eu lieu et que soit envisagée l'élaboration de l'avis, car nous pouvons ainsi relancer le débat durant des heures. Les questions sont en débat depuis un certain temps. Nous pouvons éviter de bloquer l'avis en évitant d'inclure dans le dispositif les minorités visibles. Dans cette hypothèse, la question devrait être débattue dans cette enceinte ou au sein d'un groupe de travail auquel seraient conviées les associations de lutte contre les discriminations.

Madame Amiel a souligné à juste titre que l'Insee mettait en jeu la statistique publique et non seulement la recherche. Le fait que la statistique publique choisisse des catégories a un certain effet sur la lecture que font les uns et les autres de la société. Il faut en tenir compte également. Pour obtenir un avis complet sur le sujet, il faudrait également inviter des psychosociologues travaillant sur l'origine des comportements racistes, sur le rôle et la construction des stéréotypes, à partir de groupes pré-identifiés. Cela rejoint la question de la réification qu'entraîne l'usage répété de ce type de catégorie. Cette réification constitue un risque de l'usage des statistiques ethniques, comme Patrick Simon l'a lui-même écrit dans une de ses publications. Organisons-nous ce débat pour TeO ou l'organisons-nous *in abstracto*, comme l'aurait fait le COMEDD s'il avait travaillé correctement ?

Dominique LIBAULT

Le travail qui est effectué ici et ces enquêtes ont un impact sur le débat public mais celui-ci ne se résume pas à ces enquêtes. L'objectivation des connaissances, sur un sujet aussi sensible, me paraît extrêmement importante afin de faire mûrir des réflexions. La commission prend acte de l'état du débat public à un moment donné, tant parmi les chercheurs que parmi les partenaires sociaux, pour ne citer que ces deux catégories d'acteurs. Elle ne produit pas elle-même l'ensemble du débat. Je souhaite donc qu'au-delà de l'avis qui sera adopté ici, des colloques et réflexions se poursuivent sur ce sujet.

V. PROPOSITION D'AVIS

Françoise MAUREL

Nous vous proposons l'avis suivant : « *La commission a pris connaissance avec grand intérêt du bilan de l'enquête sur les Trajectoires et Origines collectée en 2008-2009 dans sa première édition. Cette enquête produit une richesse d'informations sur la diversité de la population en France métropolitaine, et enrichit les connaissances sur les discriminations subies par les populations immigrées et leurs principales causes.*

L'enquête occupe désormais une place importante dans la statistique publique pour la connaissance de l'immigration et ses liens avec de nombreuses questions sociales. Elle fournit des données de référence pour le débat public et les comparaisons internationales. Elle fait l'objet de nombreux travaux de recherche, y compris à l'étranger, notamment sur l'analyse des discriminations.

La commission exprime un fort intérêt pour le renouvellement de l'enquête en 2018 dans la continuité de l'édition précédente. Elle recommande la prudence dans l'introduction de nouvelles questions sensibles ».

Stéphane JUGNOT

Il me semble exister un écart entre les propos du Président et la dernière phrase de l'avis, ce qui introduit un doute pour l'avenir. Je m'attendrais plutôt à lire « elle recommande de ne pas introduire dans cette enquête des questions sur les minorités visibles ».

Dominique LIBAULT

Je ne suis pas opposé à cette modification.

Une intervenante

Le terme de minorité visible est apparu seulement en référence à la troisième génération. La vraie question porte donc sur la prise en compte de celle-ci dans la prochaine enquête TeO.

Jean-Luc PRIMON

Je ne suis pas d'accord. La question des minorités visibles se pose et n'est pas entièrement liée à celle de la troisième génération. 15 % des personnes, dans la population majoritaire, déclarent avoir vécu des situations de racisme à leur encontre. Qui sont ces personnes ? Mettons les pieds dans le plat : on ne peut pas repérer l'antisémitisme dans l'enquête TeO. En revanche, certains auteurs qualifieront de racisme anti-blancs les faits rapportés par ces 15 % de la population majoritaire. Ne pas parvenir à cerner des populations appartenant à des minorités stigmatisées parfois de longue date à l'intérieur de la population majoritaire peut conduire à ce type de mésinterprétation.

Stéphane JUGNOT

Je lis la fiche d'opportunité : « à cet égard, deux voies sont envisageables : poser des questions sur le sentiment d'appartenance à une minorité visible ou bien poser des questions aux personnes sur les quatre grands-parents et leurs parents ». Nous pouvons très bien adopter un avis qui s'exprime sur cette alternative. La maîtrise d'ouvrage a soumis ces questions à la discussion. Je ne vois pas pourquoi nous n'y apporterions pas de réponse.

Françoise MAUREL

Cela peut figurer dans l'avis d'opportunité (qu'il n'est pas question d'élaborer ici).

Stéphane JUGNOT

Si le président s'engage, comme il l'a dit, à écrire le refus des minorités visibles dans l'avis d'opportunité, cela peut effectivement ne pas figurer dans l'avis de la commission. Nous lirons avec attention l'avis d'opportunité afin de vérifier qu'il est conforme à ce qui a été annoncé ici publiquement.

Patrick SIMON

Je ne crois pas que la maîtrise d'ouvrage ait posé d'alternative au regard de laquelle il faudrait que le Cnis prenne position. Elle évoque les réflexions qui gravitent autour de cette question. Quatre autres projets d'enquêtes ont été passés en revue. Nous ne sommes – heureusement – pas entrés dans la question visant à savoir la manière dont l'OFDT évoque les usagers de drogues intraveineuses. L'alternative vise à savoir si nous entrons dans cette caractérisation ou non. Je ne sais pas si la commission du Cnis doit être précise quant aux modalités retenues de ce point de vue.

Stéphane JUGNOT

Il s'agit aussi de savoir si l'enquête va se préparer dans la sérénité ou si nous allons retrouver la situation de 2007. Le directeur général de l'Insee a demandé une nouvelle présentation pour la couleur de la peau. Deux présentations ont dû avoir lieu car, lors de la première fois, les participants n'ont été informés qu'en séance (ce qui témoigne d'ailleurs du souci de transparence et d'association des parties prenantes à la discussion qui existait). Souhaite-t-on consolider cet outil de la statistique publique ou relancer les débats d'il y a dix ans ? Si vous ne voulez rien indiquer ici, le plus simple serait d'écrire que l'introduction du sentiment d'appartenance à une minorité visible devra être de nouveau soumise au Cnis. C'est la solution qui avait, de fait, été adoptée la première fois. Vous souhaitez apparemment introduire cette question.

Marie REYNAUD

Non.

Stéphane JUGNOT

Je ne parlais pas de l'Insee.

Chantal CASES

N'opposons pas les maîtrises d'ouvrage.

Patrick SIMON

Je tiens à souligner que nous n'avons rien décidé sur ce point. Il n'existe pas de stratégie ni « d'agenda caché ». La discussion de cette question ne doit pas relever uniquement de la maîtrise d'ouvrage ni du Bureau du Cnis : elle doit associer des acteurs externes travaillant à la lutte contre les discriminations.

Stéphane JUGNOT

Dans ce cas, indiquons que ce sujet devra être validé par le Cnis. Ce sujet n'a pas seulement des répercussions sur la recherche. Il a des répercussions sociales et politiques. Il a suscité des débats et controverses.

Patrick SIMON

Je recommanderais au Cnis d'avoir le débat que vous indiquez, à travers un groupe de travail qui conduirait une réflexion indépendamment de l'enquête TeO, car je ne crois pas que ce soit le lieu pour avoir ce débat. Sans doute cela aurait-il dû être fait avant. Ne prenons pas le prétexte de l'enquête TeO pour nous placer dans une situation compliquée.

Dominique LIBAULT

J'étais plutôt favorable à la prudence. L'autre question posée par la maîtrise d'ouvrage, concernant l'introduction du lieu de naissance des grands-parents, pourrait donner lieu à un avis plus ouvert.

Marie REYNAUD

La question portant sur les minorités visibles nous fait entrer dans les questions sensibles de la loi, ce qui nous transpose dans un autre registre de consultation : c'est alors la loi de 1978 sur les questions sensibles qui s'applique, ce qui suppose un nouveau passage devant le Cnis. Ne pourrions-nous pas éclairer la

question du racisme au sein de la population majoritaire à travers les réponses fournies à la question relative aux grands-parents ?

Jean-Luc PRIMON

Je n'en suis pas certain. Trois ou quatre générations peuvent être concernées par cette question.

Fabrice LENGART, France Stratégie

Compte tenu de ce qui a été dit de la question qui serait posée sur la troisième génération, nous ne parviendrions pas nécessairement à dire quelque chose de solide du point de vue statistique. Si nous voulons creuser cette question à l'aide de l'enquête TeO, il me semble que cela passe plutôt par la post-enquête, c'est-à-dire un projet de recherche spécifique sur ce thème, pourvu que les personnes ayant répondu à l'enquête aient donné l'autorisation aux chercheurs de les solliciter.

Jean-Luc PRIMON

Il y aura certainement des post-enquêtes. Mais cela ne fournit pas les mêmes résultats que l'enquête statistique elle-même. On peut aussi envisager de s'interdire de publier certains éléments sensibles. Pour ma part, je n'y suis pas favorable.

Fabrice LENGART

Ce n'est pas le point de vue que je défends. Si j'ai bien compris, il n'y a pas de réponse statistique possible à travers le dispositif TeO tel qu'il existe aujourd'hui, quand bien même nous irions interroger les personnes de la troisième génération.

Jean-Luc PRIMON

Une question relative au sentiment d'appartenance à une minorité stigmatisée est une question à laquelle on peut répondre lorsqu'on en fait partie.

Stéphane JUGNOT

Quelles sont ces catégories et qu'est-ce qui les rendrait légitimes ? Nous voyons que différents pays ne retiennent pas les mêmes. Lorsqu'on a mis en place les catégories socio-professionnelles, des travaux préalables ont eu lieu. Sur quelles études sera, ici, basé le choix des catégories ?

Chantal CASES

Nous pouvons poser une question ouverte.

Stéphane JUGNOT

Certes, il peut s'agir d'une question ouverte, guidée ou non. Ce sont des éléments importants pour aboutir à un avis d'opportunité sur la question. Je suis tout à fait d'accord avec Patrick Simon : peut-être y aurait-il lieu d'envisager la constitution d'un groupe de travail.

Dominique LIBAULT

Nous pouvons l'indiquer dans l'avis. A ce stade du débat, je continue de plaider pour la prudence, notamment sur la question des minorités visibles. En revanche, il paraît souhaitable que les débats se poursuivent par ailleurs. Le sujet des grands-parents me semble beaucoup moins sensible.

Françoise MAUREL

Nous vous soumettons l'avis ainsi modifié :

« La commission a pris connaissance avec un grand intérêt du bilan de l'enquête sur les Trajectoires et Origines collectée en 2008-2009 dans sa première édition. Cette enquête produit une richesse

d'informations sur la diversité de la population en France métropolitaine, et enrichit les connaissances sur les discriminations subies par les populations immigrées et leurs principales causes.

L'enquête occupe désormais une place importante dans la statistique publique pour la connaissance de l'immigration et ses liens avec de nombreuses questions sociales. Elle fournit des données de référence pour le débat public et les comparaisons internationales.

Elle fait l'objet de nombreux travaux de recherche, y compris à l'étranger, notamment sur l'analyse des discriminations.

La commission exprime un fort intérêt pour le renouvellement de l'enquête en 2019 dans la continuité de l'édition précédente. Elle recommande la prudence dans l'introduction de nouvelles questions sensibles, notamment celle des "minorités visibles" ».

L'avis ainsi modifié est adopté.

VI. RÉPONSE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE AUX AVIS DE MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2017

Ce point est reporté à la prochaine réunion de la commission.

VII. CONCLUSION

Dominique LIBAULT, Président

Merci à tous pour être restés jusqu'au bout de cette longue séance.

La séance est levée à 18 heures 15.

AVIS EMIS EN COMMISSION

Avis n° 1

La commission a pris connaissance avec grand intérêt du bilan de la première édition de l'enquête sur les Trajectoires et Origines, collectée en 2008-2009. Cette enquête produit une information très riche sur la diversité de la population en France métropolitaine, et alimente les connaissances sur les discriminations subies et leurs principales causes.

L'enquête occupe désormais une place importante dans la statistique publique pour la connaissance des populations immigrées et ses liens avec de nombreuses questions sociales.

Elle fournit des données de référence pour le débat public et les comparaisons internationales.

Elle fait l'objet de nombreux travaux de recherche, y compris à l'étranger, notamment sur l'analyse des discriminations.

La commission exprime un fort intérêt pour le renouvellement de l'enquête en 2019 dans la continuité de l'édition précédente. Elle recommande la grande prudence dans l'introduction de nouvelles questions sensibles, notamment celle des « minorités visibles ».

Référence : Bilan des avis de moyen terme 2009-2013

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Également disponibles et téléchargeables sur le site du Cnis

Documents préparatoires

- [Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Suivi des réponses apportées par les producteurs de la statistique publique aux avis de moyen terme du Cnis](#)
- [Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité](#)
- [Programme statistique 2017 - Commission Démographie et questions sociales - 2016 - 2e réunion](#)

Documents complémentaires

- [Enquête Trajectoires et Origines TeO2 - Insee - Diaporama](#)
- [Enquête Mobilité des Personnes - Soes - Diaporama](#)
- [Enquête sur les pratiques culturelles des Français – 6eme édition - Deps - Diaporama](#)
- [Enquête violences et rapports de genre dans les départements d'outre-mer - VIRAGE DOM - Ined - Diaporama](#)
- [Bilan de l'enquête TeO 2008 - Ined - Diaporama](#)
- [Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation A la Défense ESCAPAD - OFDT - Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITE ET AVIS « 7BIS »

Avis d'opportunité d'enquête

Enquête Mobilité des personnes 2018

Enquête sur les Pratiques Culturelles des Français

Enquête sur les Violences et rapports de genre dans les départements d'Outre-mer – VIRAGE DOM

Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation à la Défense - ESCAPAD

Enquête Trajectoires et Origines - TeO

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Division « Enquêtes et études démographiques (EDD) de l'Insee :

- les listes d'émargement en préfecture ou en sous-préfecture

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Mobilité des personnes

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : tous les 10 à 15 ans

Demandeurs : Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur la mobilité des personnes.

Les enquêtes nationales Transports sont réalisées depuis les années 1960, tous les dix à quinze ans. La dernière a eu lieu en 2007-2008. La nouvelle édition en projet pour 2018 répondra à plusieurs attentes.

D'abord, celle d'Eurostat qui recommande la réalisation plus fréquente d'enquêtes nationales sur la mobilité des personnes dans le cadre du suivi du Livre Blanc de 2011 « Vers un système de transport compétitif et économe en ressources ». Il s'agit de mesurer les progrès réalisés par rapport à deux objectifs du Livre Blanc : d'une part, réduire de moitié l'usage des voitures utilisant des carburants traditionnels dans les transports urbains d'ici à 2030 et les faire progressivement disparaître des villes pour 2050 ; et d'autre part, pour 2050, achever un réseau ferroviaire à grande vitesse européen pour que la majeure partie du transport de passagers à moyenne distance (300 – 1 000 km) puisse s'effectuer par train.

Ainsi, depuis 2014, des experts des États membres conçoivent un guide de bonnes pratiques pour les enquêtes nationales de mobilité. Ce guide contient une liste d'indicateurs que l'enquête Mobilité des Personnes pourra mesurer (part des personnes mobiles un jour donné, kilomètres parcourus par jour par mode et par motif, par type de véhicules, entre autres).

Par ailleurs, à la suite de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas carbone publiée en novembre 2015 fixe dans le domaine des transports les objectifs de maîtrise de la demande de mobilité et du développement du covoiturage. L'indicateur de suivi est le taux d'occupation des voitures particulières, qui ne peut être mesuré que par une enquête nationale.

Cela rejoint un objectif de la Commission des Comptes des Transports de la Nation. Chaque année, son rapport, présenté par le SOeS, indique l'évolution des parts modales du transport de voyageurs sur le territoire national. La part de la voiture particulière est obtenue à partir des données du bilan annuel de la circulation, qui estime le total des kilomètres parcourus par les véhicules, multiplié par le taux d'occupation des voitures. La dernière référence disponible pour ce taux est fournie par l'enquête de 2007-2008 et il est prévu de l'actualiser à l'horizon 2020 quand les données de l'enquête mobilité seront disponibles.

En interne, dans le ministère, la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, utilise les données de l'enquête pour l'évaluation socio-économique des projets de transports. Les données permettent également le paramétrage du modèle de simulation des trajets à longue distance, MODEV, qui est utilisé par le Service de l'Économie, de l'Évaluation, et de l'Intégration du Développement Durable du CGDD pour réaliser des projections de la mobilité à différents horizons temporels.

Les enquêtes nationales sur les Transports sont des sources très utilisées par les chercheurs, notamment par ceux de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar). En plus des travaux ciblés sur un mode ou un segment de la mobilité (voitures, marche, vélo, etc.), on peut citer des travaux sur la mobilité des habitants des espaces ruraux ou celle des personnes en situation de handicap.

L'Enquête Mobilité des Personnes a ainsi pour objet principal de fournir une description détaillée des déplacements des personnes résidant en France. Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont les suivants :

- .véhicules et moyens de transport à la disposition des ménages, stationnement des voitures particulières ;
- .possession de cartes d'abonnement ou de réduction pour les transports collectifs, d'abonnements pour les autoroutes, les services d'autopartage et de vélos en libre service, pratique du covoiturage ;
- .mobilité locale (à moins de 100 km du domicile) en semaine et le week-end ;
- .mobilité à longue distance.

L'opération enquête les ménages ordinaires pour l'équipement en véhicules et moyens de transports, et les individus pour les déplacements. Elle enquête les individus âgés de 5 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

L'enquête principale sera réalisée en face à face. Un an après cette enquête en face à face, une interrogation multimode (internet et papier) comprenant deux volets sera menée. Elle reprendra des questions de l'enquête principale sur la mobilité locale. D'une part, un échantillon disjoint de 40 000 personnes sera enquêté et d'autre part, les répondants de l'enquête en face à face seront réinterrogés selon le même principe. Cette opération vise à préciser les effets de mode spécifiques pour une enquête mobilité et à mesurer des évolutions à un niveau individuel.

L'échantillon de l'enquête en face à face (20 000 fiches-adresses) sera tiré dans le recensement de la population (Octopusse) avec un objectif de 12 000 répondants. Des surreprésentations seront envisagées pour les ménages multimotorisés et pour les habitants des communes rurales. Les questions sur la mobilité ne seront posées qu'à un seul individu du ménage sélectionné au sort.

L'échantillon complémentaire de 40 000 fiches-adresses pour l'enquête multimode sera tiré dans les fichiers d'imposition des personnes physiques.

L'enquête principale sera réalisée sur un an, de mars 2018 à février 2019. Il est prévu que l'enquête multimode soit effectuée en deux fois : avril / mai 2019 et octobre / novembre 2019. L'interrogation en face à face durera en moyenne 60 minutes. L'enquête multimode sera d'une durée maximale de 20 minutes.

Pour la préparation du questionnaire, un groupe de travail a réuni des membres du SOeS, de l'Insee, de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) et du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Le comité de pilotage, qui sera mis en place fin 2016, réunira des représentants du SOeS, de la DGITM et de l'Insee.

Une première publication sera réalisée par le SOeS au cours du premier semestre 2020. Comme pour l'enquête de 2008, un comité d'exploitation sera mis en place dans la perspective d'une publication regroupant une dizaine d'articles. L'enquête multimode fera en premier lieu l'objet de publications méthodologiques.

Comme pour les enquêtes précédentes, les fichiers seront mis à disposition des chercheurs sous des modalités différentes selon le niveau d'information géographique.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2018 et 2019.
--

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Pratiques culturelles des Français

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : tous les 10 ans

Demandeurs : Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère de la Culture et de la Communication

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête portant sur les pratiques culturelles des Français.

Il s'agira de la 6^e édition d'une série d'enquêtes administrées par le DEPS depuis les années 1970 (les précédentes éditions datent de 1973, 1981, 1989, 1997 et 2008). Bien qu'ayant connu quelques évolutions, le dispositif est resté relativement stable depuis ses débuts aussi bien dans sa méthodologie, que dans ses objectifs et dans la formulation des questions. L'édition 2018 en préparation est pensée à la fois comme un prolongement de cette série, tout en intégrant une réflexion de fond sur un nécessaire renouvellement des problématiques et des moyens mis en œuvre par l'enquête pour y répondre.

Cette série d'enquêtes s'est imposée comme la référence, en France comme à l'étranger, en matière d'observation des pratiques culturelles. C'est en effet le seul dispositif d'observation abordant les pratiques de façon transversale sur l'ensemble du champ culturel (spectacle vivant, industries culturelles, patrimoine et au-delà), au niveau national et avec une telle profondeur historique. A intervalles de dix ans, les enquêtes pratiques culturelles permettent ainsi de réactualiser la connaissance des transformations structurelles qui touchent les comportements pouvant être qualifiés de « culturels » au sens large – intégrant aussi bien la « culture cultivée » (comme la lecture de livres, fréquentation des musées, théâtre, cinéma) que des pratiques connexes (telles que le jardinage, tricot, spectacles sportifs).

La comparaison des résultats de l'enquête 2008 avec ceux des éditions précédentes a permis de décrire les profondes mutations en cours des conditions d'accès à la culture sous les effets conjugués de la dématérialisation des contenus, de la généralisation de l'internet à haut débit et des progrès considérables de l'équipement des ménages en ordinateurs, consoles de jeux et téléphonie mobile. En une décennie, les « nouveaux écrans » avaient en effet commencé à massivement se diffuser dans la population âgée de moins de 45 ans ; les jeunes et les milieux favorisés en étaient les principaux utilisateurs, à la différence de la télévision dont la consommation reste plutôt le fait des personnes âgées et peu diplômées.

Le DEPS demande l'autorisation de conserver l'identité des répondants, afin de permettre une réinterrogation en panel (par la resoumission d'un futur projet au Cnis, probablement à l'horizon 2022).

Par ailleurs, en lien avec la direction des méthodes de l'Insee, il est envisagé de dupliquer à titre expérimental cette édition dans une version administrée exclusivement sur Internet (via les fichiers de la taxe d'habitation), afin de permettre de comparer les effets des modes d'administration. Il s'agit ainsi d'expérimenter un mode de collecte exclusivement web et d'appréhender grâce à cette

expérimentation les potentiels effets de mode qu'il s'agisse d'effet de mesure (réponse différente pour une même question sur internet et en face à face), effet de sélection ou de non-réponse non ignorable (taux de réponse encore faible sur internet), voire des problèmes de couverture liée à la fracture numérique.

Enfin, vu la longueur du questionnaire 2018, il est envisagé que le dispositif expérimental web se déploie sur une interrogation en trois vagues successives (probablement mensuelles), pour répartir l'ensemble de l'enquête sur des modules ne dépassant pas 20 minutes (compte tenu de la difficulté à maintenir l'attention d'un internaute et d'éviter des abandons). Cette expérimentation permettra ainsi de tester non seulement des effets de mode, mais également des problèmes liés à l'attrition entre les vagues d'un dispositif web.

Comme pour les précédentes éditions, le champ enquêté concerne les individus de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En lien avec la Division sondages de l'Insee, il est envisagé un tirage aléatoire de 16 000 fiches-adresses dans le recensement. Ce plan d'échantillonnage constitue une rupture par rapport aux méthodologies suivies pour les éditions précédentes, mais s'impose désormais, compte tenu de la taille de l'échantillon et des enjeux de qualité statistique. Avec l'hypothèse d'un taux de réalisation de 60 % et sachant qu'une personne sera enquêtée par ménage (tirage Kish), cet échantillon de sondage devrait conduire à près de 10 000 répondants.

Le questionnaire est administré en face à face, avec envoi préalable d'un courrier présentant l'enquête à l'adresse du ménage. Sur ce courrier, un contact téléphonique pourra être indiqué pour permettre au ménage de poser des questions avant d'accepter de participer, ainsi que l'adresse internet d'un site dédié à l'enquête et la présentant. Sur ce site, les ménages pourront en outre indiquer leurs jours / tranches horaires préférentiels pour le passage de l'enquêteur, afin de faciliter les prises de rendez-vous.

L'ensemble des informations disponibles dans la base de sondage seront demandées et appariées à l'échantillon des répondants. Ces informations serviront à l'étude de la non réponse et au calcul des pondérations.

La durée moyenne du questionnaire en face à face devra être inférieure à 50 min et la durée maximale ne pourra excéder 80 minutes.

La collecte est prévue sur six mois entre novembre 2017 et avril 2018.

Un comité scientifique dédié à l'enquête réunit les chercheurs ayant la meilleure connaissance des enjeux couverts par l'enquête et ayant une expérience avérée en matière de traitement de données quantitatives d'enquêtes. Sa composition est la suivante : Philippe Coulangeon (Sciences Po), Christine Detrez (ENS), Stéphane Dorin (Université de Limoges), Hervé Glévarec (CNRS), Fabien Granjon (université Paris 8), Karim Hammou (CNRS), Gaël de Peretti (Insee), Nicolas Robette (université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) et Olivier Roueff (CNRS). Ce comité est réuni sur une base mensuelle pour accompagner le développement de l'enquête et jusqu'à la finalisation de la conception.

Ce comité scientifique sera également mobilisé pour établir dès début 2018 un programme complet d'exploitation, s'appuyant non seulement sur les forces d'analyse du DEPS, mais également sur la communauté scientifique – via un appel à recherches, prévu au T1 2018. Les premières publications devraient paraître au T4 2018.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2017 et 2018.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation A la Défense – ESCAPAD

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : tous les 3 ans (depuis 2005)

Demands : Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT- Pôle Enquêtes et analyses Statistiques)

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête portant sur la santé, la consommation de substances psychoactives et les modes de vie des adolescents Français.

ESCAPAD est une enquête mise en place en 2000 par l'OFDT en partenariat avec la Direction du Service National (DSN) du ministère de la Défense. Initialement biannuelle (2000, 2002, 2003, 2005), le cycle des enquêtes a été revu pour s'adapter aux contraintes d'analyses et d'organisation. À partir de 2005, l'enquête est ainsi devenue triennale (2008, 2011, 2014 et 2017).

La neuvième édition se déroulera en 2017 sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les départements d'outre-mer (La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et pour la première fois Mayotte).

Le dispositif d'enquêtes en population générale mis en place ou soutenu par l'OFDT est devenu un des plus complets en Europe. Il comprend trois enquêtes réalisées auprès de la population adolescente et une enquête en population adulte.

- .L'enquête scolaire HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) de l'OMS coordonnée par l'université d'Edinburgh (CAHRU) au niveau international et le Service médical du Rectorat de l'Académie de Toulouse en France. Cette enquête qui se déroule auprès des adolescents scolarisés âgés de 11, 13 et 15 ans, offre l'occasion d'observer les tout premiers usages (quadriennale, l'enquête s'est déroulée en 1994, 1998, 2002, 2006, 2010, 2014).
- .L'enquête scolaire ESPAD (*European School Survey on Alcohol and Other Drugs*), à l'initiative du *Swedish Council for information on Alcohol and Other drugs* (CAN), réalisée en France par l'OFDT permet de mesurer et de comparer au niveau européen les consommations parmi les adolescents de 16 ans (quadriennale, l'enquête s'est déroulée en 1999, 2003, 2007, 2011 et 2015).
- .L'enquête ESCAPAD menée à 17 ans lors de la JDC.
- .L'enquête téléphonique Baromètre santé auprès de la population adulte, réalisée par Santé Publique France (SPF), avec la collaboration de l'OFDT pour le volet addictions et consommation de substances psychoactives. Les éditions précédentes ont eu lieu en 1992, 1995, 2000, 2005, 2010 et 2014.

L'enquête ESCAPAD est une partie intégrante et permanente du dispositif de l'OFDT qui a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels du champ et le grand public sur le phénomène des drogues et des addictions. Ce système complet d'observation dispose d'outils, tant qualitatifs que

quantitatifs, mis en place depuis plusieurs années en vue de rassembler des informations provenant de sources différentes, et scientifiquement validées, sur les substances licites comme illicites. L'OFDT travaille également sur les questions d'addictions sans produit notamment les jeux de hasard et d'argent et la question de l'abus de l'utilisation des écrans.

Via son dispositif d'observation, l'OFDT est l'un des relais nationaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) qui a pour mission de fournir des informations objectives fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues illicites et des toxicomanies et leurs conséquences.

L'enquête ESCAPAD permet :

- .de disposer d'indicateurs sur la santé (physique et mentale), les conditions et modes de vie des adolescents ;
- .de mesurer les prévalences des usages de drogues (licites et illicites) à l'échelle nationale mais également régionale voire infrarégionale ;
- .d'observer l'évolution des âges de début de consommation des différentes drogues ;
- .d'analyser l'évolution des niveaux d'usages de drogue en France parmi les adolescents ;
- .d'identifier certaines caractéristiques liées aux comportements de consommation.

Le neuvième exercice reposera sur un questionnaire principal dont les thèmes et les questions demeurent pour la plupart inchangés depuis 2000 :

- a) caractéristiques socio-démographiques
- b) santé physique et mentale
- c) consommations de produits psychoactifs

Au regard de la structure d'échantillon particulière d'ESCAPAD, la CNIL a autorisé à partir de 2002 l'OFDT à recueillir le mois de naissance, information qui ne met pas en péril la confidentialité de la base de données : en effet, les âges des enquêtés sont tellement proches dans cette enquête que ce surcroît d'information ne nuit pas à l'anonymat du recueil.

Au questionnaire principal sont rajoutés des modules permettant d'investiguer différents axes de recherches, chacun étant proposé à un tiers de l'échantillon. Pour 2017, trois thèmes ont été retenus :

- achat des produits psychoactifs ;
- exposition des adolescents au marketing des alcooliers ;
- jeux de hasard et d'argent (JHA) et écrans ;

En 2017, environ 42 000 appelés devraient participer à l'enquête ESCAPAD, la taille de l'échantillon exploitable attendu devrait être d'environ 37 000 individus âgés de 17 ans. Dans les DOM, les tailles des échantillons exploitables seront d'environ 1 500 individus par département.

La collecte est assurée par le personnel civil et militaire du ministère de la Défense responsable de l'encadrement des appelés. Le traitement des questionnaires est réalisé de façon anonyme. La base ne fait pas l'objet d'une mise à disposition à des fins commerciales. Elle est strictement réservée à l'observation des phénomènes sociaux et la recherche scientifique.

Le questionnaire auto-administré est distribué à tous en même temps et la durée nécessaire pour y répondre est approximativement la même que l'on soit consommateur de substances psychoactives ou pas, pour éviter que les différences soient trop visibles. Pour 2017, le temps accordé est de 20 minutes, comprenant la présentation de l'enquête et ses finalités (une animation vidéo sera projetée rappelant les objectifs, les consignes de passation de l'enquête et les garanties d'anonymat). L'enquête n'est pas obligatoire.

La prochaine enquête ESCAPAD aura lieu du 13 au 25 mars 2017. Les premières publications sont prévues fin 2017.

L'enquête a reçu par le passé deux avis d'opportunité de la part du comité de label, le premier en 2000 et le second en 2008.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2017.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Violences et rapports de genre dans les départements d'Outre-mer VIRAGE - Dom

Type d'opportunité : Enquête nouvelle

Périodicité : Ponctuelle

Demandeurs : Institut national des études démographiques, Ined.

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les violences et rapports de genre dans les départements d'Outre-mer.

En 2009, la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, rattachée à l'Assemblée nationale, recommandait d'organiser une nouvelle enquête sur les violences faites aux femmes. Cette dernière reprendrait le modèle de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) réalisée en 2000 afin d'actualiser et d'approfondir les connaissances sur les violences subies.

Cela répond également à la Convention européenne pour l'élimination des violences faites aux femmes (dite Convention d'Istanbul), dont l'article 11 enjoint les États signataires (dont la France) à mesurer les violences fondées sur les rapports de genre (*gender-based violence*) et à mieux évaluer les conséquences sur les victimes.

La réalisation de l'enquête Violences et rapports de genre (VIRAGE) en France métropolitaine en 2015 a ainsi suscité un fort intérêt parmi les élus et les acteurs de terrain dans les départements d'Outre-mer (Dom). Ces derniers ont fait porter la demande au niveau de l'assemblée nationale et dans les administrations (Service des Droits des Femmes et de l'Égalité homme-femme et Ministère des Outre-Mer) de conduire l'enquête dans les Dom.

L'enquête VIRAGE dans les Dom apparaît donc aujourd'hui indispensable pour mettre à jour les informations recueillies dans les enquêtes ENVEFF (2002 à La Réunion et 2008 en Martinique) et pour disposer d'un outil spécifique de compréhension des violences, de leur contexte et de leurs conséquences.

Les utilisateurs potentiels des données sont à la fois des équipes de recherche (notamment en sociologie, psychologie, santé publique) et des acteurs des politiques publiques, au niveau local (comme les Observatoires Régionaux de la Santé, Agences Régionales de Santé, Caisse des Allocations Familiales) et au niveau national (ministère de la Justice, de l'Intérieur).

Les travaux de comparaison internationale et notamment régionale (Régions Ultrapéripériques de l'UE, Caraïbes, Océan Indien) sont encouragés.

L'objectif central de l'enquête est d'approfondir les connaissances sur les violences entre personnes. Elle devra permettre de mesurer les violences subies par les femmes et les hommes dans l'espace public, dans la vie familiale et conjugale, au cours des douze derniers mois et sur l'ensemble de la vie.

Elle devra estimer le nombre d'enfants exposés à la violence au sein de leur famille, ainsi que le nombre d'adultes ayant subi des violences intrafamiliales durant leur enfance. Elle devra enfin pouvoir cerner les conséquences de la violence.

Il s'agit de produire des données comparables à celles de l'enquête VIRAGE en métropole.

Après une description socio-démographique de la personne interrogée, l'enquête aborde une mesure de la prévalence des violences dans chacun des contextes où elles se produisent : espace public, travail, vie avec le partenaire intime, relations avec l'ex-partenaire, dans la période des douze mois précédant l'enquête, puis au cours de la vie. Différentes formes de violence seront repérées : verbales, économiques, administratives, psychologiques, physiques, sexuelles. Pour chaque fait déclaré, sont identifiés l'auteur et le contexte, ainsi que les conséquences sur la santé mentale et physique, sur la vie affective et sexuelle, la scolarité, le travail. Les faits sont enregistrés au travers de 9 à 13 questions pour les modules récents, et 33 questions pour la relation avec le partenaire intime, ce qui correspond aux standards de construction des indicateurs de violence.

Le projet d'enquête VIRAGE Dom couvre les départements de la Guadeloupe et de La Réunion. L'extension de l'opération vers la Martinique est envisagée, en fonction des moyens humains et financiers disponibles.

Le projet d'enquête vise à interroger un échantillon représentatif de femmes et d'hommes adultes âgés de moins de 70 ans. Les bornes précises en termes d'âge seront déterminées suite aux tests réalisés au printemps 2017¹. L'échantillon visé est de 8 000 individus (3 000 femmes et 1 000 hommes résidant dans chaque département).

Comme pour l'enquête VIRAGE en métropole, le mode de collecte retenu est le questionnement par téléphone mené par un enquêteur. La possibilité de répondre par Internet au questionnaire (en auto-administré) a été écartée, l'expérience de l'enquête Virage métropole montrant que cette méthode n'a permis de récolter qu'un nombre limité de réponses supplémentaires (10% des refus par téléphone, ce qui représente 2% des questionnaires collectés au total), alors que les difficultés pour corriger l'effet du mode de collecte sont importantes. La durée moyenne des entretiens est estimée à 35 minutes².

La collecte se déroulera sur les années 2017 et 2018.

L'INED lancera à la fin de la collecte un appel à projets pour des post-enquêtes qualitatives.

L'enquête est pilotée par une équipe de coordination qui, avec la responsable scientifique, organise et planifie les différentes étapes de l'enquête. Un comité de pilotage suit et appuie ces travaux. Un comité de financeurs national et des comités locaux rassemblent les financeurs, les associations et les institutions publiques intéressées par les données.

Un comité scientifique regroupe quatre personnalités scientifiques ayant réalisé des enquêtes en socio-démographie dans l'outremer français (dont des enquêtes sur les violences envers les femmes).

Un groupe d'exploitation des données est en cours de constitution et comprendra les chercheuses membres du groupe de conception du questionnaire (chercheuses des universités de Bretagne occidentale, de Lille II et de Strasbourg, ainsi que de l'Inpes et de l'Ined) ; pourront y être associés des représentants des services statistiques ministériels intéressés (Intérieur, Justice ...)

La publication des premières données est prévue à la fin de l'année 2018.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2017 et 2018.

¹ L'enquête VIRAGE sur la métropole a pour borne inférieure 20 ans, mais parmi les enquêtes ENVEFF, certaines retenaient l'âge minimal de 18 ans.

² J.-B. Richard *et alii*, 2010. ; Richard, 2014 ; Halfen et Lydié (dirs.), 2014.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Trajectoires et Origines – TeO

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : Tous les dix ans

Demandeurs : La Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et l'Institut national des études démographiques (Ined).

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête Trajectoires et Origines – TeO 2^e édition.

A la suite de l'enquête TeO réalisée par l'Insee et l'Ined en 2008-2009, TeO 2 s'intéresse à l'articulation entre l'origine et les autres catégories de distinction dans la société française (genre, classe sociale, âge, quartier, etc.) afin d'analyser les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire concernant toute la population dans la société française. La nouvelle enquête poursuivra les mêmes objectifs que celle de 2008-2009 et en reprendra les principaux modules. Un des enjeux essentiels de cette nouvelle enquête est de mettre à jour les données produites par la précédente. Aussi la continuité du questionnaire sera-t-elle privilégiée.

Dans un contexte social qui a évolué depuis 2008, la demande pour la réalisation d'une nouvelle édition de l'enquête est très forte. Une mise à jour des résultats dix ans plus tard est très attendue. Il est en effet particulièrement nécessaire d'alimenter en données objectives le débat public au sein duquel les thèmes de l'immigration et de la diversité de la population n'ont pas perdu leur place centrale.

En 2010, le rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) recommandait la réalisation d'une enquête, renouvelée périodiquement, dédiée à l'étude des discriminations et des inégalités (recommandation R22). Par ailleurs, le groupe de travail du CNIS sur la rénovation du questionnaire du Recensement, recommandait des enquêtes associées pour traiter de sujets comme celui des discriminations, plutôt que d'ajouter des questions sur la nationalité ou le pays de naissance des parents dans le bulletin individuel.

Le souhait de renouveler l'enquête TeO a été exprimé au cours de la réunion de la commission « démographie et questions sociales » du CNIS d'octobre 2015, ainsi que par le Défenseur des droits lors de la conférence de presse de présentation des résultats de la première enquête en janvier 2016.

L'enquête TeO 2 présente des particularités par rapport aux dispositifs d'enquêtes existants (notamment l'enquête sur la Famille et les Logements, EFL ; l'enquête Emploi en continu ; l'enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie, SRCV ; ou encore l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants, ELIPA). D'une part, elle couvre une variété très large de thèmes, dont celui spécifique des discriminations ; d'autre part, elle sur-échantillonne les populations immigrées et leurs descendants et son mode d'échantillonnage unique des enfants d'immigrés est particulièrement adapté à l'étude de cette population afin de distinguer les différents pays ou groupes de pays d'origine. La première enquête a en effet validé cette approche et bien montré la diversité des

situations selon les pays d'origine. Enfin, l'enquête TeO 2 a pour population-cible l'ensemble des immigrés et des enfants d'immigrés, et ce, quelle que soit leur durée de résidence en France.

Comme la première édition, le questionnaire TeO 2 comprendra des éléments rétrospectifs (trajectoires scolaires, professionnelles, familiales et résidentielles). Le recueil des éléments constitutifs de l'origine, aussi bien géographique que sociale, culturelle ou résidentielle fera l'objet d'une attention particulière. Les principaux thèmes seront :

- .l'environnement familial et social (entourage familial, histoire matrimoniale, relations sociales) ;
- .l'accès aux différentes ressources de la vie sociale (éducation, logement, emploi, santé, vie citoyenne) ;
- .et les différentes dimensions des origines et appartenances culturelles (lien avec le pays d'origine, religion, langues, image de soi et regard des autres).

Le thème des discriminations sera abordé de façon transversale dans différents modules.

Pour TeO2, la maîtrise d'ouvrage s'interroge sur l'opportunité d'introduire dans le questionnaire des questions visant à identifier les personnes de la « 3^e génération »³. A cet égard, deux voies sont envisageables : poser des questions sur le sentiment d'appartenance à une minorité visible ou bien poser des questions aux personnes sur leurs quatre grands-parents (nationalité à la naissance, lieu de naissance) et leurs parents (lieu de naissance).

TeO 2 enquêtera des personnes âgées de 18 à 49 ans ou 59 ans résidant en logements ordinaires en France métropolitaine. Pour les DOM, il existe un dispositif d'enquêtes qui leur est propre « Migrations, famille et vieillissement » (MFV) sur des sujets très proches, notamment des trajectoires sociales et des discriminations. Le nombre de répondants visé est de 23 000 personnes. La base de sondage et le mode d'échantillonnage seront similaires à ceux de la première édition.

La collecte est prévue en face-à-face par des enquêteurs de l'Insee. La durée moyenne d'interrogation ne devrait pas excéder soixante minutes. Des interprètes pourraient être mobilisés pour permettre la réalisation d'entretiens avec des enquêtés ne s'exprimant pas ou difficilement en français, et selon un protocole déjà mis en place pour TeO 1.

Plusieurs comités constituent les instances de concertation : un groupe de conception (responsables scientifiques de l'enquête à l'Ined ainsi que chercheurs venant de différentes institutions ou administrations) chargé de la révision du questionnaire et de l'exploitation de l'enquête ; un comité de pilotage qui s'assure du respect des objectifs de l'enquête, suit l'avancement des phases de préparation et de réalisation et arbitre (présidé par la directrice de la DSDS) ; un conseil scientifique, instance de consultation dont l'avis peut être sollicité en cas de difficulté (présidé par la directrice de l'Ined) ; un comité des financeurs (co-présidé par l'Ined et l'Insee) ; et enfin, un comité de suivi chargé du suivi opérationnel et de l'exécution du calendrier.

Les premiers résultats sont prévus au deuxième trimestre 2021 en même temps que la mise à disposition des bases de données anonymisées sur le réseau Quetelet. Des publications plus approfondies ainsi que l'organisation de journées d'études sont ensuite envisagées à partir de mi 2022.

Le Président, après avoir entendu la commission, accorde un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête très riche et utile dans le paysage de la statistique publique. L'opportunité est délivrée pour les années 2019 et 2020.

Toutefois, la commission a exprimé des réserves concernant l'introduction de nouvelles questions sur le sujet sensible des minorités visibles, notamment pour le repérage de la troisième génération, et recommande une grande prudence sur ces questions. Il est demandé de ne pas introduire de questionnements sur les minorités visibles. Sur la question de la troisième génération, il est demandé aux producteurs d'explicitier les finalités de ce repérage dans le dossier de demande d'avis de conformité.

³Une personne appartient à la 3^e génération si elle a au moins un grand parent immigré (né de nationalité étrangère à l'étranger).

Paris, le 13 décembre 2016 n° 174/H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande suivante :

Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Division « Enquêtes et études démographiques (EDD) de l'Insee :

- les listes d'émargement en préfecture ou en sous-préfecture

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCES A DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE

1. Service demandeur

INSEE, division « Enquêtes et études démographiques » (EED).

2. Organisme détenteur des données demandées

Selon le code électoral, les listes d'émargement sont consultables par tout électeur dans les 10 jours qui suivent chaque élection. Selon les scrutins, elles sont consultables en préfecture ou en sous-préfecture.

3. Nature des données demandées

Les données demandées doivent permettre la réalisation des enquêtes Participations électorales de l'Insee. Ces enquêtes portent sur la participation aux élections présidentielles, législatives, européennes et locales de certaines années. Pour chaque tour de scrutin, il s'agira de consulter les listes d'émargements pour recueillir, pour un échantillon d'électeurs, l'information suivante : 1- « a voté » ; 2- « n'a pas voté » ; 3- « Non retrouvé sur la liste », ainsi que des informations sur une éventuelle procuration.

Dans les grandes communes, il est prévu de relever également le numéro du bureau de vote où sont inscrits les individus. La consultation des listes d'émargements sera effectuée par les directions régionales de l'Insee. Pour chaque enquête, le recueil de données se fait pour un échantillon de personnes tiré dans le fichier général des électeurs que l'Insee gère en vertu de l'article L37 du code électoral. L'échantillon est en général de l'ordre de 40 000 électeurs, mais peut varier selon les enquêtes. Après la collecte, un fichier anonyme enrichi de données socio-démographiques sera constitué par appariement avec des données extraites de l'échantillon démographique permanent de l'Insee.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les enquêtes sur la Participation électorale visent principalement à :

1. mettre à jour les résultats obtenus lors des opérations précédentes en termes de caractérisation sociale et géographique de l'inscription et de la participation électorales ;
2. étudier l'évolution des taux de participation à plusieurs années d'intervalle lors de scrutins de même nature ;
3. étudier le comportement électoral des personnes à l'occasion de scrutins de nature différente (par exemple, pour l'édition 2017 : élection présidentielle vs élections législatives).

5. Nature des travaux statistiques prévus

Les exploitations nationales et régionales habituelles portent sur les déterminants sociaux mais aussi la récurrence du vote, permettant une vision plus complète du degré de la participation électorale que le seul taux de participation calculé par le ministère de l'Intérieur. Elles permettent d'étudier en particulier les abstentionnistes « systématiques ».

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Des enquêtes sur la Participation électorale sont menées par l'Insee depuis les années 1980, avec des méthodes proches. Ces enquêtes permettent d'aller au-delà du taux de participation électorale publié par le ministère de l'Intérieur car elles décomposent ce taux par sexe, âge, catégorie sociale... et analysent la récurrence de la participation d'un scrutin à l'autre.

7. Périodicité de la transmission

La collecte sera faite en une seule fois dans les 10 jours suivant le scrutin, pour chaque scrutin de chaque élection.

8. Diffusion des résultats

Les résultats de chaque enquête sont publiés dans les collections de l'Insee notamment. Un « Insee première » sur les résultats nationaux est, par exemple, prévu en décembre 2017. Les fichiers de production et de recherche issus des enquêtes sont mis à disposition des chercheurs via le centre Maurice Halbwachs. Des fichiers de données individuelles indirectement nominatives et issues des enquêtes pourront être accessibles dans le cadre des dispositions prévues par l'article 6 de la loi du 7 juin 1951 et précisées par l'article 17 du décret n°2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au Comité du secret statistique. Dans ce cadre, les renseignements individuels issus des enquêtes permettant l'identification des personnes pourront être communiqués uniquement à des fins de statistique publique ou de recherche scientifique ou historique, sur décision de l'administration des archives prise après avis du comité du secret statistique et accord de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Après ces avis et accords, et conformément aux dispositifs en vigueur, les chercheurs accèdent aux données par le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

* * *